

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

13^e séance

Compte rendu intégral

3^e séance du samedi 25 octobre 2025

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. CHRISTOPHE BLANCHET

1. Projet de loi de finances pour 2026 (p. 8041)

PREMIÈRE PARTIE
(suite) (p. 8041)

Après l'article 2
(suite) (p. 8041)

Amendements n^{os} 2135, 3515

M. Philippe Juvin, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Mme Amélie de Montchalin, ministre de l'action et des comptes publics

Amendements n^{os} 2167, 2039, 2357, 3430, 926, 925, 1808

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Amendements n^{os} 3745, 2027, 3577, 673

Rappel au règlement (p. 8051)

M. Benjamin Lucas-Lundy

Après l'article 2
(suite) (p. 8051)

Rappels au règlement (p. 8051)

M. Jean-René Cazeneuve

M. Matthias Renault

M. le président

Après l'article 2
(suite) (p. 8051)

Amendements n^{os} 1075, 1077, 1078, 1073

Rappel au règlement (p. 8055)

M. Daniel Labaronne

Après l'article 2
(suite) (p. 8055)

Amendements n^{os} 1110, 2678

Rappels au règlement (p. 8056)

M. Jean-René Cazeneuve

Mme Cyrielle Chatelain

Après l'article 2
(suite) (p. 8057)

Amendements n^{os} 1461, 1554, 2585

Rappels au règlement (p. 8060)

M. Jean-Philippe Tanguy

M. Manuel Bompard

Mme Amélie de Montchalin, ministre

M. Philippe Bonhecarrère

Après l'article 2
(suite) (p. 8061)

Amendements n^{os} 1753, 1747, 541, 3212

Rappel au règlement (p. 8062)

M. Manuel Bompard

Après l'article 2
(suite) (p. 8062)

Rappels au règlement (p. 8063)

M. Inaki Echaniz

M. le président

M. Sylvain Berrios

Après l'article 2
(suite) (p. 8063)

2. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 8063)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE M. CHRISTOPHE BLANCHET

vice- président

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à vingt et une heures trente.)

1

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026

PREMIÈRE PARTIE

(suite)

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 2026 (n^{os} 1906, 1996).

Cet après-midi, l'Assemblée a poursuivi la discussion des articles du projet de loi, s'arrêtant aux amendements identiques n^{os} 873, 2135 et 3515 portant article additionnel après l'article 2.

Après l'article 2

(suite)

M. le président. L'amendement n^o 873 n'est pas défendu.

La parole est à Mme Félicie Gérard, pour soutenir l'amendement n^o 2135.

Mme Félicie Gérard. Il vise à aligner le régime fiscal des pompes à chaleur air-air sur celui des autres pompes à chaleur. Ces dispositifs apparaissent en effet particulièrement pertinents pour les logements dépourvus de circuits d'eau chaude, notamment pour remplacer d'anciens convecteurs électriques. Dans son avis du 7 octobre 2025, l'Ademe – l'Agence de la transition écologique – constate ainsi que la pose d'une pompe à chaleur air-air « permet de diviser par deux la consommation d'électricité liée au chauffage ».

M. le président. L'amendement n^o 3515 de Mme Marie-Noëlle Battistel est défendu.

La parole est à M. Philippe Juvin, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, pour donner l'avis de la commission.

M. Philippe Juvin, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. La commission avait eu une discussion très intéressante au sujet de cet amendement, avant de le rejeter finalement. Nous avons depuis appris que son adoption serait sans effet, dans la mesure où le crédit d'impôt pour la transition énergé-

tique mentionné à l'article 200 *quater* du code général des impôts, auquel il fait référence, est éteint depuis le 1^{er} janvier 2021. Demande de retrait, sinon avis défavorable.

Mme Félicie Gérard. Je retire mon amendement.

Mme Estelle Mercier. Nous retirons l'amendement n^o 3515 également.

M. le président. Mme la ministre de l'action et des comptes publics, vous souhaitez tout de même vous exprimer à ce sujet ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre de l'action et des comptes publics. Comment peut-on modifier un crédit d'impôt qui n'existe plus dans un amendement qui soit malgré tout recevable ? Mon équipe, qui est formidable...

M. Alexis Corbière. Nous n'en doutons pas !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. ...et qui me permet ainsi de vous dire des choses souvent justes, m'apprend que si ce bout de texte a été conservé dans le code général des impôts, c'est pour définir les critères de MaPrimeRénov'. Je suggère donc que dans la navette, si vous en êtes d'accord, nous réécrivions ce passage afin d'éviter de déposer, dans les années à venir, des amendements relatifs à un crédit d'impôt qui n'existe plus – et que nous définissions proprement lesdits critères. Cela nous évitera, monsieur le président, de discuter de choses qui se trouvent, en quelque sorte, dans la quatrième dimension.

Il est en tout cas heureux que ces amendements sans objet soient retirés.

(L'amendement n^o 3515 est retiré.)

M. Louis Boyard. L'amendement n^o 2135 est repris !

M. le président. La parole est à M. Louis Boyard.

M. Louis Boyard. Si je ne me trompe pas, la TVA est de 5,5 % sur une pompe à chaleur air-eau, quand elle est de 20 % sur une pompe air-air. Une pompe air-air étant réversible, certains professionnels du secteur affirment qu'une telle différence n'a pas de sens et c'est la raison de cet amendement.

Si nous pouvons comprendre votre argumentation relativement au texte de la loi, nous aimerions tout de même connaître la position du gouvernement sur le fond. Il est bien beau de dire que ce sont les sénateurs qui décideront mais nous savons très bien comment les choses se passent avec vous : à la fin, ce n'est pas le Parlement qui décidera.

M. le président. La parole est à M. Frédéric Petit.

M. Frédéric Petit. Je connais très bien les pompes à chaleur ! Je plaisante, mais je pense, madame la ministre, que nous devrions faire en sorte que ce ne soit pas le législateur qui se mêle de déterminer le type de pompe à chaleur éligible à

MaPrimeRénov'. Si le principe de ce dispositif relève du législatif, les détails ne doivent pas se régler entre le Sénat et l'Assemblée nationale.

M. Louis Boyard. Ce n'est pas la question !

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Partons sur de bonnes bases. Ce ne sont pas les sénateurs qui vont définir les contours de MaPrimeRénov', qui permet d'avoir des pompes air-air aussi bien que des pompes air-eau. L'écart de TVA, quant à lui, a été justifié par la différence d'efficacité énergétique entre ces deux types de dispositifs, qui n'ont pas les mêmes rendements. Si nous voulons changer les régimes de TVA, vous le savez, nous devons en passer par l'Union européenne – processus que nous pouvons mener, mais qui ne relève pas de l'amendement dont nous débattons.

Quand je parlais de la navette, monsieur Boyard, c'était pour signaler que nous avons conservé dans le code général des impôts un article sous l'intitulé « Crédit d'impôt pour la transition énergétique » qui ne porte aucune dépense ni aucun dispositif, mais qui n'est encore là que parce qu'il définit les critères fiscaux permettant, notamment, de déterminer les plafonds de MaPrimeRénov'.

Je suggère donc que nous réécrivions cet article et que nous en changions l'intitulé pour, par exemple, celui de « Critères de la recevabilité fiscale pour MaPrimeRénov' ». De cette façon, vous ne pourrez plus déposer des amendements sur un crédit d'impôt qui n'existe plus – non pas pour vous contraindre, monsieur Boyard, mais pour la clarté des débats ! Qu'il n'y ait donc aucune confusion : les sénateurs ne vont pas définir ce qu'est une pompe à chaleur, et nous pourrions par ailleurs parler de la TVA, qui est pour sa part liée à l'efficacité énergétique des différents dispositifs.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Vous avez fait référence, monsieur Boyard, au taux de TVA ; il ne s'agit pourtant en rien de TVA, mais de crédit d'impôt – et d'un crédit d'impôt, de plus, qui n'existe plus.

(L'amendement n° 2135 n'est pas adopté.)

M. le président. Sur les amendements n°s 2357 et identique, 926, 925 et 1808, je suis saisi par les groupes Rassemblement national et Ensemble pour la République de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Je suis saisi de quatre amendements, n°s 2167, 2039, 2357 et 3430, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n°s 2357 et 3430 sont identiques.

La parole est à Mme Élisabeth Martin, pour soutenir l'amendement n° 2167.

Mme Élisabeth Martin. Dans notre beau pays, seulement 7 % des logements sont effectivement accessibles aux personnes âgées ou en situation de handicap. Si nous en sommes là pour toute une série de raisons, j'appelle votre attention sur deux d'entre elles. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, affichait clairement la volonté de rendre 100 % des logements de notre pays accessibles ;

mais la Macronie a ensuite frappé – de deux manières. Tout d'abord, en 2018, elle a considérablement revu cet objectif à la baisse, en le ramenant à 20 %. Ensuite, du fait de la loi Elan et de la maltraitance financière que celle-ci a imposée aux bailleurs sociaux, le secteur public du logement – celui qui « loge la France telle qu'elle est », comme le dit le mouvement HLM – n'a pas pu développer ce type de logements accessibles. Voilà pourquoi une proportion importante de Français, pour des raisons liées à l'âge ou au handicap, souffrent dans leur logement et ne peuvent pas y vivre dans de bonnes conditions.

Le présent amendement, qui propose une forme de crédit d'impôt permettant aux personnes de rénover et d'organiser leur logement d'une manière adaptée à leur handicap ou à leur âge, doit être compris comme un amendement d'appel. Vous allez naturellement nous répondre que des entreprises pourraient, peut-être, en tirer un certain profit. C'est la limite de ce genre de dispositifs : nous en sommes parfaitement conscients, et ce à quoi nous appelons véritablement, avec amendement, c'est à davantage de subventions.

M. le président. La parole est à M. Nicolas Ray, pour soutenir l'amendement n° 2039.

M. Nicolas Ray. Il vise tout simplement à prolonger, jusqu'au 31 décembre 2027, le crédit d'impôt pour les travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou au handicap. Le vieillissement de la population nous impose d'adapter nos logements : un tel crédit d'impôt pourrait être un complément à MaPrimeAdapt', qui s'adresse également aux ménages modestes.

M. le président. La parole est à M. Corentin Le Fur, pour soutenir l'amendement n° 2357.

M. Corentin Le Fur. Il tend à prolonger le crédit d'impôt pour les travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap. Nous le savons : il faudra promouvoir, le plus possible, le maintien à domicile. Les travaux d'adaptation des logements, toutefois, sont onéreux : une mesure est donc nécessaire pour les encourager. C'est notre intérêt à tous que de favoriser ainsi le maintien à domicile, le plus longtemps possible, avant que de devoir se résoudre à un départ en Ehpad ou en établissement spécialisé.

J'aimerais évidemment qu'une telle question soit traitée dans une grande loi dépendance et autonomie, que nous n'avons toutefois pour le moment pas sur la table. Nous devons donc agir à l'occasion de ce PLF – projet de loi de finances –, au moyen de ce crédit d'impôt.

L'amendement vise également à empêcher le travail dissimulé qui ne manquerait pas de se voir malheureusement encouragé si ce crédit d'impôt n'était pas prolongé. Donnons donc un signal en faveur des personnes en situation de handicap, en faveur du maintien à domicile, aidons les personnes qui vieillissent – personnes qui seront demain de plus en plus nombreuses !

M. le président. La parole est à M. Lionel Causse, pour soutenir l'amendement n° 3430.

M. Lionel Causse. Il est identique à celui de mon collègue Le Fur. Le dispositif actuel court jusqu'au 31 décembre 2025 et nous proposons de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2027 : il n'y a donc là rien de nouveau. Il s'agit simplement d'accompagner les personnes en perte d'autonomie. N'oublions pas que la France, d'ici 2030, comptera 20 millions de personnes âgées de plus de 60 ans. Nous donc devons commencer à anticiper et à adapter nos

logements, afin qu'ils puissent accueillir toutes ces personnes qui, demain, seront en situation de handicap ou de perte d'autonomie. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements en discussion commune ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Ils abordent le sujet fondamental du maintien à leur domicile, en visant à y faciliter les travaux, tant des personnes âgées que de celles en situation de handicap.

Nous avons là, en fait, deux types d'amendements – celui signé par M. Le Coq et ceux signés par MM. Vigier, Le Fur et Causse.

La commission a donné un avis défavorable au premier car la dépense moyenne par ménage est actuellement de 1 200 euros. Or M. Le Coq voudrait que le taux de prise en charge soit doublé – on atteindrait donc 2 400 euros ; mais aussi que le plafond de cette prise en charge, actuellement fixé à 5 000 euros, passe à 10 000. Cela serait totalement inutile.

La commission n'a pas examiné les trois autres amendements. Il me semble que le dispositif MaPrimeAdapt' couvre les mêmes besoins mais, n'en étant pas certain, je m'en remets à la sagesse de la ministre.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Monsieur Le Coq, j'ai du mal à comprendre pourquoi vous avez inclus dans votre amendement, qui concerne l'augmentation du crédit d'impôt pour l'adaptation du logement à l'autonomie et à la dépendance, l'augmentation du taux du crédit d'impôt, de 40 % à 70 %, des dépenses engagées pour la prévention des risques technologiques. Votre moue me dit que vous ne le comprenez pas vous-même et je vous suggère donc de retirer votre amendement.

En ce qui concerne les amendements spécifiques à l'adaptation des logements pour les personnes notamment en situation de handicap, je rappelle que MaPrimeAdapt' a été créée pour répondre aux deux principales critiques faites à l'époque au dispositif prévu par l'article 200 *quater* A du code général des impôts, que vous souhaitez prolonger. Le crédit d'impôt demande une avance de trésorerie, puisqu'il n'est effectif que l'année suivant la dépense. Or nous parlons de ménages aux revenus modestes, voire très modestes, et il peut arriver que les bénéficiaires aient subi un accident de la vie à la suite duquel ils se retrouvent handicapés de façon imprévue. Le dispositif du crédit d'impôt paraissait donc peu adapté à la population ciblée. Par ailleurs, le crédit d'impôt, c'est formidable, mais, puisqu'il s'agit d'un dispositif ouvert à tous, il est difficile de cibler les moyens dédiés à la vie quotidienne de nos concitoyens les plus fragiles.

À l'époque, le ministre Julien Denormandie avait décidé de supprimer progressivement le crédit d'impôt afin de consacrer les moyens à un paiement immédiat grâce à une subvention, ce qui permet un meilleur ciblage. Son action a ensuite été renforcée. Aujourd'hui, ce crédit d'impôt représente 16 millions de dépense fiscale alors que MaPrimeAdapt' représente 260 millions d'autorisations d'engagement (AE). Peut-être devrions-nous maintenir ce qui a été prévu et donc mettre fin à ce crédit d'impôt pour concentrer notre action

sur un mécanisme plus efficace, qui cible mieux les ménages et qui apporte 260 millions aux populations fragiles et modestes.

Les amendements me semblent ainsi satisfaits ; en outre, je ne pense pas que le prolongement du crédit d'impôt réponde à un besoin. Je vous propose donc de les retirer ; à défaut, avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Lionel Causse.

M. Lionel Causse. Je rappelle que l'objectif de MaPrimeAdapt', comme celui de MaPrimeRénov', était d'atteindre 10 milliards afin de compenser tous les travaux de rénovation et d'adaptabilité de nos logements. On en est très loin.

MaPrimeAdapt' est destiné aux foyers les plus modestes et, vous l'avez souligné, le crédit d'impôt n'est pas adapté à ce public, mais plutôt aux foyers de revenus intermédiaires. Ces deux dispositifs sont complémentaires puisqu'ils ne s'adressent pas du tout aux mêmes familles. Il faut donc maintenir le crédit d'impôt, d'autant qu'il ne représente que 16 millions.

J'ajoute que MaPrimeAdapt' comme MaPrimeRénov' sont des dispositifs qui deviennent de plus en plus compliqués. On change les décrets en permanence. Les personnes n'y comprennent rien. Maintenons donc le crédit d'impôt, qui est quelque chose de simple pour ceux qui veulent réaliser rapidement leurs travaux et qui peuvent assumer l'avance des frais. Vous avez raison : tout le monde n'en a pas la possibilité mais, justement, le crédit d'impôt s'adresse à des gens qui ont de la trésorerie.

Je maintiens donc mon amendement.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Le Coq.

M. Aurélien Le Coq. Je soutiens les amendements de nos collègues.

Si on parle de personnes en situation de handicap, c'est parce que leurs difficultés ne leur sont pas inhérentes : elles sont créées par leur environnement et par notre société, qui n'est pas adaptée à leur situation, notamment dans le cas du logement. Il nous faut donc savoir pourquoi la société maintient des personnes en situation de handicap.

Une loi votée en 2005 avait prévu que tous les logements nouvellement construits devaient être accessibles à toutes et tous, mais une loi d'Emmanuel Macron, votée en 2018, a ramené cette obligation à seulement 20 % des constructions neuves. Aujourd'hui, vingt ans après la loi de 2005, seulement 7 % des logements sont adaptés, ce qui maintient des millions de personnes en situation de handicap. Je rappelle que notre société compte aujourd'hui 3,5 millions de personnes en difficulté motrice et 1,6 million de personnes de plus de 60 ans avec des problèmes d'autonomie.

Notre société doit enfin se transformer pour arrêter d'exclure et permettre à chacune et à chacun d'avoir accès à la dignité. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Sandrine Rousseau applaudit également.*)

Nous retirons l'amendement n° 2167, puisqu'il contient une erreur.

(*L'amendement n° 2167 est retiré.*)

M. le président. La parole est à M. Corentin Le Fur.

M. Corentin Le Fur. Je maintiens mon amendement.

Madame la ministre, j'entends vos arguments. Vous nous dites que MaPrimeAdapt' représente 260 millions d'AE, mais combien sont effectivement décaissés ? Il faut éviter que MaPrimeAdapt' connaisse les difficultés, voire les vicissitudes, qu'a connues MaPrimeRénov' et nous assurer que cette somme profite bien à tous ceux de nos compatriotes qui, malheureusement, se trouvent en situation de handicap ou doivent faire face à des problèmes d'autonomie liés au vieillissement. Le coût du crédit d'impôt est très modique et ce dispositif est complémentaire de MaPrimeAdapt'.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. MaPrimeAdapt' est un dispositif qui marche : depuis le 1^{er} janvier 2024, il a permis l'adaptation de 23 000 logements, soit une augmentation de 33 % par rapport à l'année 2023. En 2024, 160 millions ont été décaissés et nous avons prévu à nouveau 260 millions. Le dispositif connaît donc une vraie dynamique.

M. Inaki Echaniz. MaPrimeRénov', ça marche aussi !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Dans ce débat, je ne veux pas juste mettre ma casquette budgétaire, mais je veux tout de même rappeler que nous devons veiller en ce moment à l'efficacité des dispositifs. Je préfère donc que nous ayons des dispositifs ciblés et efficaces – dont les montants peuvent augmenter – plutôt que de maintenir des doublons qui créent de la complexité, avec des dispositifs dont nous ne pouvons pas assurer qu'ils ciblent les publics qui en ont le plus besoin.

Monsieur Le Coq, je suis d'accord avec vous : nous devons faire un choix de société et ce serait formidable et magnifique si nous pouvions le faire ce soir par un amendement. C'est toutefois un choix qui dépasse largement la fiscalité.

Cela dit, nous pourrions dès maintenant faire œuvre de compromis. MaPrimeAdapt' est un dispositif qui fonctionne puisqu'il permet d'augmenter de 30 % par an le nombre de logements adaptés aux publics fragiles et modestes. C'est donc plutôt ce mécanisme que nous devrions prolonger, valoriser et abonder.

(L'amendement n° 2039 est adopté ; en conséquence, les amendements identiques n° 2357 et 3430 tombent.)

M. le président. La parole est à M. Fabien Di Filippo, pour soutenir l'amendement n° 926.

M. Fabien Di Filippo. Le pays connaît un grave problème de natalité : celle-ci s'est effondrée de 20 % en quelques années et le déclin démographique semble s'accélérer. Dans ce contexte, pour les couples où les deux parents mènent une vie active, les problèmes de garde des enfants sont cruciaux. Il faut tenir compte du changement de fonctionnement des cellules familiales.

Il existe aujourd'hui un crédit d'impôt pour les frais de garde des enfants de moins de 6 ans. L'amendement propose d'en étendre le bénéfice aux parents d'enfants de moins de 10 ans.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Vous souhaitez faciliter la vie des familles en soutenant les modes de garde à domicile, mais votre amendement propose d'étendre le crédit d'impôt pour les frais de garde à l'extérieur du domicile puisque l'article du code général des impôts que vous proposez de modifier ne concerne que les assistantes maternelles et les crèches. Cet article aurait d'ailleurs dû être modifié après la promulgation de la loi imposant l'instruction obligatoire à partir de 3 ans car, à cet âge, les enfants ont accès aux offres d'accueil périscolaire déployées par les communes et les collectivités locales ; le souci d'efficacité aurait donc dû conduire à abaisser l'âge de 6 à 3 ans.

Quant à votre proposition, après l'âge de 6 ans, les assistantes maternelles et les crèches ne correspondent plus vraiment aux besoins que vous décrivez.

J'ajoute que ce crédit d'impôt représente un soutien de 1,7 milliard aux familles. Votre amendement augmenterait ce montant puisque ce ne seraient plus les assistantes maternelles et les crèches qui seraient concernées, mais tous les lieux qui accueillent des enfants de plus de 6 ans, notamment les clubs d'activités, par exemple sportives. Je ne pense pas que cela soit votre objectif.

M. le président. La parole est à Mme Stéphanie Galzy.

Mme Stéphanie Galzy. Je soutiens cet amendement, non pas en tant que commissaire des finances mais en tant que maman solo.

J'ai connu les fins de mois où chaque euro compte et ces matins où il faut déposer son enfant à l'école, courir au travail et prier pour que la garderie ferme un peu plus tard parce qu'on ne peut pas être partout à la fois. La loi accorde un crédit d'impôt pour la garde des enfants, mais seulement jusqu'à 6 ans, sauf si l'enfant est gardé à domicile. Qui, parmi les parents seuls ou les familles modestes, peut se permettre une garde à domicile ? C'est la double peine : on travaille, on paie, mais on n'a pas le droit à l'aide.

En étendant le bénéfice du crédit d'impôt aux parents d'enfants de moins de 10 ans pour des modes de garde hors domicile, cet amendement permettra de soulager des mères et à des pères qui rentrent le soir épuisés mais fiers parce qu'ils ont tenu bon, parce qu'ils élèvent leurs enfants avec amour et courage. Il est un geste d'humanité dans notre fiscalité. *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

M. le président. La parole est à M. Fabien Di Filippo.

M. Fabien Di Filippo. Madame la ministre, les associations sportives ne sont pas un mode de garderie. Le temps pendant lequel elles s'occupent des enfants n'a pas, en dehors du coût de la licence, de coût pour les parents. Il pourrait être assimilé à des activités périscolaires.

Force est de constater qu'aujourd'hui, même en dehors du domicile, les parents ont recours à des modes de garde – qui ne sont pas forcément des nounous. On pourrait prendre en compte cet état de fait par l'intermédiaire du crédit d'impôt.

Vous me parlez du coût de la mesure que je propose, sans doute à juste raison. Mais ce qui coûte très cher à l'économie française et concourt très fortement à l'effondrement du pays, c'est avant tout la chute vertigineuse de la natalité. *(Protestations sur quelques bancs du groupe EcoS.)* Je sais qu'en face, on n'est pas d'accord avec moi et je vois que Mme Rousseau réagit malgré l'heure tardive. Il faut par tous les moyens

parvenir à faire en sorte que le fait de fonder une famille soit compatible avec la conduite de vies actives et professionnelles épanouissantes.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Au vu de l'heure tardive, monsieur le député, je redis que, si cet amendement venait à être voté, il avantagerait sûrement des structures associatives ou privées qui proposeraient des services aujourd'hui financés par nos collectivités locales, tels des organismes périscolaires ou des centres de loisirs, lesquels représentent déjà une dépense publique importante. Je rappelle le coût de la mesure proposée : 1,1 milliard.

Le soutien à la croissance démographique constitue bien un objectif du gouvernement, d'où la proposition d'un congé de naissance, qui représente un engagement de 300 millions d'euros pour la branche famille et vise à faciliter l'accueil, tant par les pères que par les mères, des jeunes enfants dans les premiers mois de leur vie. *(Mme Christine Arrighi s'exclame.)*

Monsieur Di Filippo, étant donné l'objectif et le caractère étonnant de la mesure que vous proposez – elle aurait dû être centrée sur les moins de 3 ans sans solution d'accueil autre que des assistantes maternelles ou des crèches, comme l'était ce crédit d'impôt au début de son histoire, il y a quelques décennies –, je vous propose à nouveau de retirer votre amendement.

M. Fabien Di Filippo. Les temps ont changé ! Le fait que vous me le demandiez est trop suspect pour que je le retire.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 926.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	261
Nombre de suffrages exprimés	251
Majorité absolue	126
Pour l'adoption	88
contre	163

(L'amendement n° 926 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Fabien Di Filippo, pour soutenir l'amendement n° 925.

M. Fabien Di Filippo. La discussion du précédent amendement nous aura du moins permis de mesurer l'attachement d'une partie des députés de cet hémicycle aux enfants et à la famille !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Oh !

M. Pierre Pribetich. Démago !

M. Fabien Di Filippo. Permettez-moi de poser de saines bases en vue de l'adoption de celui que je m'apprete à défendre ! *(Sourires.)*

Il s'agit de réviser le plafond au-delà duquel il n'est plus possible de bénéficier d'un crédit d'impôt pour la garde des enfants de moins de 6 ans, en le faisant passer de 3 500 à 5 000 euros. Nous connaissons une période de forte inflation et il faut encourager la natalité.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Malheureusement, elle a rendu un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Ce qui est bien, monsieur Di Filippo, c'est que vos arguments me permettent de vous répondre.

Mme Justine Gruet. Il est excellent !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Vous dites que l'inflation est importante. Quand elle l'était, en 2023, le plafond que vous souhaitez rehausser l'a été, passant de 2 300 à 3 500 euros par an. Je note que, depuis 2024, il n'y a guère eu d'inflation ; elle s'élève aujourd'hui à 1 %. Je ne crois pas qu'à ce stade, beaucoup de familles atteignent le plafond en vigueur et votre mesure renchérirait d'au moins 300 millions le coût de la dépense fiscale, qui atteint déjà 1,7 milliard.

Il me semble donc que votre proposition est coûteuse et que, si elle était adoptée, cela signifierait une multiplication par deux du plafond en question entre 2023 et 2026. Je comprends que l'on veuille soutenir les familles mais, dans les temps budgétaires que nous traversons, lorsqu'un plafond a déjà été relevé de 2 300 à 3 500 euros, on peut admettre que le dispositif existant ne change pas. Je vous invite à retirer l'amendement.

M. le président. La parole est à M. Kévin Mauvieux.

M. Kévin Mauvieux. Ce que vous dites, madame la ministre, me fait de la peine pour mes amis du groupe DR et plus encore pour les Français qui pourraient profiter de telles mesures. Vous tenez des discours sur le réarmement démographique, mais à chaque fois qu'une solution est proposée, vous ne faites rien pour soutenir la politique de natalité en France. C'est dommage. Les malheureux collègues du groupe DR essaient de faire quelque chose.

M. Pierre Pribetich. Oh ! Pauvres choux !

M. Kévin Mauvieux. Je crois qu'ils commencent à comprendre que le gouvernement est malheureusement plus enclin à signer avec le Parti socialiste qu'avec eux, comme nous l'avons remarqué il y a déjà plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Tout à l'heure, mon collègue Jean-Philippe Tanguy disait que, dans cette affaire, les grands cocus étaient Les Républicains.

M. Patrick Hetzel et M. Dominique Potier. Oh !

M. Vincent Descoeur. Parole d'expert !

M. Kévin Mauvieux. Je crains pour ma part que ce ne soient les Français !

M. le président. La parole est à M. Louis Boyard.

M. Louis Boyard. Nous avons à nouveau, comme c'est plus ou moins le cas chaque année, un débat sur la natalité. À cette occasion, j'aimerais dire que l'indice conjoncturel de fécondité de la France s'élève à 1,6 enfant par femme : c'est le plus élevé en Europe. Par ailleurs – cela apparaîtra peut-être comme un détail –, comme l'indique l'ONU, en 2080, c'est l'humanité qui entrera en récession démographique. *(Protestations sur quelques bancs des groupes RN, DR et UDR.)*

M. Laurent Wauquiez. Et alors ? Ce n'est pas ce qu'on veut !

M. Louis Boyard. Il s'agit donc d'un phénomène mondial et c'est la première fois dans l'histoire de l'espèce que cela se produit, parce que l'indice conjoncturel de fécondité global est structurellement inférieur à 2 enfants par femme.

Je voudrais poser une question à tous les chantres de la natalité : pouvez-vous me donner un exemple de politique nataliste qui aurait fonctionné ?

M. Laurent Wauquiez. Ben oui, celle de la France !

M. Louis Boyard. L'extrême droite citera la Hongrie mais j'aimerais rappeler toutes les politiques anti-avortement que le gouvernement de ce pays mène au motif qu'il veut défendre la natalité. J'aimerais aussi vous parler de Donald Trump, qui se dit président des naissances et réprime l'avortement au motif qu'il veut défendre la natalité. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)*

Aucune politique nataliste n'a fait ses preuves. Cela s'explique par le moment que nous vivons – la mission d'information en cours sur les causes et conséquences de la baisse de la natalité en France se penche sur cette question. Je vous le redis : quand vous mettez le doigt dans les politiques natalistes, vous vous enferez dans les ornières des Trump et des Orbán qui, au nom de la natalité, réduisent les droits des femmes, à commencer par le droit à l'avortement ! *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP. – Protestations sur quelques bancs du groupe DR.)*

Mme Caroline Colombier. Pitié, pitié, pitié !

M. Louis Boyard. Au vu des positions de certains députés du Rassemblement national, j'invite sincèrement le bloc central à faire très attention à ne pas reprendre leur rhétorique. « Réarmement démographique » est un terme dangereux qu'il ne faut pas utiliser. Ne tombez pas dans le piège de l'extrême droite ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP. – M. Édouard Bénard applaudit également.)*

M. Jean-François Coulomme. Les bébés ne sont pas des armes !

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Ce qui est bien avec nos débats, c'est qu'ils peuvent commencer par la discussion d'un crédit d'impôt pour aboutir à des envolées bien plus lyriques que les amendements qui leur donnent lieu !

Je rappelle que la politique familiale en France coûte 100 milliards d'euros, 3 % de notre PIB. Nous sommes le pays d'Europe et de l'OCDE qui lui consacre les moyens publics les plus élevés. Je n'ai aucune honte à vous le dire et je ne veux pas que l'on réduise ce montant, seulement qu'on le connaisse.

Et vous, monsieur Di Filippo, vous présentez un amendement visant à doubler, ou presque, en deux ans, le plafond au-delà duquel il n'est pas possible de bénéficier d'un crédit d'impôt qui coûte déjà 1,7 milliard, alors que ce plafond a connu récemment un rehaussement important, passant de 2 300 à 3 500 euros, étant entendu que la mesure que vous proposez coûterait 300 millions !

Tous les débats sont bien sûr possibles mais je tiens à donner les chiffres à la représentation nationale. Il me semble que ce serait consacrer beaucoup d'argent à un dispositif qui ne présente pas à notre connaissance de saturation. Les amendements votés en 2023 pour 2024 sont largement à la hauteur des besoins.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 925.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	279
Nombre de suffrages exprimés	277
Majorité absolue	139
Pour l'adoption	102
contre	175

(L'amendement n° 925 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à Mme Caroline Yadan, pour soutenir l'amendement n° 1808.

Mme Caroline Yadan. Il cible les familles monoparentales, c'est-à-dire très souvent – mais pas seulement – les femmes qui ont de grandes difficultés non pour faire garder leurs enfants mais pour financer les modes de garde auxquels elles ont recours. Pour les parents isolés, je propose de faire passer le plafond du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants de moins de 6 ans de 3 500 à 4 500 euros par enfant à charge.

En effet, notre droit fiscal ne prend pas en compte la situation particulière des parents isolés. Or on sait et on a largement rappelé dans le cadre du présent débat budgétaire que les familles monoparentales sont le plus souvent exposées à la pauvreté. L'amendement tend donc à mieux soutenir les parents isolés confrontés à des frais de garde souvent lourds et incompressibles si l'on veut poursuivre ou reprendre une activité professionnelle. Nous tenons là une occasion d'envoyer un message aux familles monoparentales qui ont du mal à joindre les deux bouts : la République prend soin d'elles.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Défavorable.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Il faut, je le crois, garantir aux parents, en l'occurrence le plus souvent aux femmes, la possibilité, s'ils le souhaitent – il n'est pas question ici de politique nataliste – d'avoir des enfants tout en menant leur vie et leur carrière comme ils l'entendent. De ce point de vue, la bonne réponse ne consiste pas à trouver des arrangements à base de crédits d'impôt mais à créer un service public de la petite enfance. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.)* C'est là qu'il faut mettre le paquet !

Mme Justine Gruet. Ça existe déjà : c'est le bloc communal !

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. La situation dans laquelle sont mis les parents, qui les oblige à se débrouiller comme ils peuvent pour faire garder leurs enfants, en payant très cher tout en se trouvant confrontés au manque de places, est incompatible avec ces objectifs. Celles qui le paient, ce sont les femmes, dont la carrière en subit les effets. Tant que cette question ne sera pas résolue, tant que n'aura pas été instauré un service public offrant à chacun une prestation selon ses besoins, facturée selon ses moyens, il

sera inutile de parler de politique nataliste et de dire qu'il faut faire des enfants! (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LFI-NFP et ÉcoS.*)

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Madame Yadan, j'ai déjà beaucoup parlé de ce crédit d'impôt. Une fois n'est pas coutume, je reprendrai un argument développé par le président de la commission des finances (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP*): pour beaucoup de femmes, notamment dans le cadre de familles monoparentales, la vraie solution réside plutôt dans des modes de garde collectifs.

Mme Élisabeth Martin. Alors il faut donner de l'argent aux collectivités!

Mme Amélie de Montchalin, ministre. En 2023, la branche famille de la sécurité sociale a signé une COG, une convention d'objectifs et de gestion, qui permet d'augmenter très significativement les crédits dédiés au déploiement du service public de la petite enfance: ils croissent de presque 6 % par an. Aujourd'hui, la caisse d'allocations familiales de chaque département peut consacrer jusqu'à 20 000 euros de subventions par berceau à la construction de crèches.

Mme Isabelle Santiago. Mais il n'y a pas de personnel!

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Le problème, monsieur le président de la commission des finances, ne réside pas dans l'insuffisance du soutien financier: les crédits alloués ne sont en effet pas totalement consommés parce que, dans nombre de nos collectivités, les maires, les élus, ont d'autres priorités ou s'organisent différemment.

M. Alexis Corbière. Ça développe un business privé!

Mme Justine Gruet. C'est la conséquence du décret sur les microcrèches! Vous ne facilitez pas les choses!

Mme Danielle Simonnet. Il faut privilégier le public!

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Travailler au bon déploiement des places de crèche est en effet une priorité. Ce n'est pas en actionnant le levier fiscal que nous créerons les modes de garde adaptés à l'ensemble des situations dans notre pays. Je vous propose donc, madame Yadan, de retirer votre amendement et de participer, lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale, aux discussions relatives à l'efficacité de ces politiques.

Mme Élisabeth Martin. Ça n'a rien à voir avec le PLFSS, c'est une affaire de moyens donnés aux collectivités!

M. le président. Madame Yadan, retirez-vous votre amendement?

Mme Caroline Yadan. Je le maintiens, avec toute ma conviction. L'un n'exclut pas l'autre: ce n'est pas parce qu'on crée davantage de places en crèche – il faut le faire – que l'on ne doit pas penser à un crédit d'impôt supplémentaire. Le rehaussement de plafond de 1 000 euros que je propose peut faire toute la différence pour les familles monoparentales: avec 1 000 euros de plus, on peut bien mieux subvenir aux besoins des enfants.

M. le président. La parole est à Mme Claire Marais-Beuil.

Mme Claire Marais-Beuil. M. Boyard nous a demandé de citer des politiques familiales qui ont fonctionné. Je pense tout simplement au baby-boom, lors de l'après-guerre; vous

devez connaître cette période. (*Sourires.*) Les raisons de ce phénomène ont été étudiées. D'abord, le pays a connu une forte croissance économique entraînant la hausse du niveau de vie. Ensuite, le chômage étant très bas, les femmes qui s'arrêtaient de travailler pouvaient retrouver un emploi très facilement. Enfin, le développement de la protection sociale a amélioré le niveau de vie des familles. Or tous les amendements qui vous ont été proposés avaient pour but d'améliorer le niveau de vie des familles. Je sais que vous n'aimez pas les familles et j'en suis désolée, mais dans cet hémicycle, de nombreuses personnes aiment les enfants! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

M. Nicolas Sansu. Alors que nous, les enfants, on les mange!

M. le président. La parole est à M. Charles Sitzenstuhl.

M. Charles Sitzenstuhl. Le débat est intéressant. J'ai été un peu perturbé par les propos du président de la commission des finances: il a dit qu'il fallait créer un service public de la petite enfance, ce dont j'ai conclu que cela n'existait pas. Étant commissaire aux finances, je ne suis pas spécialiste de ces sujets, je suis donc allé sur Google. Je suis d'abord tombé sur des occurrences gouvernementales. Ainsi, le site du ministère des solidarités indique: « Le service public de la petite enfance vise à garantir à chaque famille une solution d'accueil de qualité pour son jeune enfant, à un prix raisonnable [...]. Cette politique d'accueil du jeune enfant, initiée par le président de la République en 2022, résulte de plusieurs constats [...]. » J'ai ensuite trouvé des occurrences renvoyant vers le site de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) – qui, ces dernières années, n'est pas forcément une amie du gouvernement –, par exemple: « Dans le cadre du service public de la petite enfance, quatre nouvelles compétences sont confiées au bloc communal depuis le 1^{er} janvier 2025. »

Mme Élisabeth Martin. Voilà! Il faut des moyens financiers!

M. Charles Sitzenstuhl. Je constate aussi que des collectivités locales s'occupent de ce service public de la petite enfance. Chez moi, par exemple, c'est la communauté de communes qui s'en charge; ailleurs, ce sont les communes, ailleurs encore le conseil départemental. Je ne pense donc pas que le problème réside dans l'inexistence d'un service public de la petite enfance, puisqu'il existe! (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Élisabeth Martin. Il n'y a pas assez de places, car il n'y a pas assez d'argent!

M. Charles Sitzenstuhl. S'il n'existait pas, les autorités ne l'afficheraient pas sur leur site internet officiel. Il s'agit donc plutôt d'évaluer le fonctionnement de ces politiques, leur efficacité, ou encore le partage des tâches entre le service public et les entreprises ou associations privées...

Mme Élisabeth Martin. Et voilà!

M. Charles Sitzenstuhl. ...qui, d'ailleurs, ne sont pas forcément à but lucratif, contrairement à ce que vous pensez spontanément. Il ne faut pas caricaturer la situation de cette politique publique en France (*M. Paul Midy applaudit*), mais plutôt travailler ensemble pour trouver des solutions. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 1808.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	270
Nombre de suffrages exprimés	258
Majorité absolue	130
Pour l'adoption	93
contre	165

(L'amendement n° 1808 n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements, n°s 3745, 2027 et 3577, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n°s 2027 et 3577 sont identiques.

Sur l'amendement n° 3745, je suis saisi par les groupes Ensemble pour la République et La France insoumise-Nouveau Front populaire de demandes de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

L'amendement n° 3745 de M. Jean-Marie Fiévet est défendu.

La parole est à M. Nicolas Ray, pour soutenir l'amendement n° 2027.

M. Nicolas Ray. Il tend à prolonger de deux ans le crédit d'impôt pour l'acquisition et la pose d'un système de charge pour véhicule électrique, censé s'arrêter au 31 décembre 2025. Il s'agit d'un levier important de la stratégie française de sortie des énergies fossiles. L'installation de bornes de recharge au domicile des automobilistes est indispensable, en complément du déploiement de points de recharge dans l'espace public.

Un député du groupe RN. Pour recharger des voitures chinoises !

M. le président. L'amendement n° 3577 de Mme Félicie Gérard est défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Ces amendements sont importants pour la transition énergétique, car le crédit d'impôt permet d'encourager la nécessaire électrification du parc de voitures. Je rappelle que nous nous sommes fixé l'objectif d'électrifier tous les nouveaux véhicules d'ici à 2035. La commission est favorable aux trois amendements.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Ce crédit d'impôt a été créé en 2021 pour inciter les Français à avoir confiance dans le véhicule électrique. À l'époque, les voitures électriques représentaient seulement 6 % des voitures vendues. Désormais, en 2025, les voitures électriques neuves représentent 27 % des ventes. On peut dire que c'est un succès. (M. Charles Sitzenstuhl applaudit.)

M. Charles Sitzenstuhl. Merci, France relance !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Nous avons réussi à rendre la voiture électrique beaucoup plus accessible et à la faire entrer dans les habitudes d'achat. Je remercie M. Sitzenstuhl de nous rappeler qu'il s'agissait d'une des mesures du plan France relance, prise à un moment où nous souhaitons

encourager le développement du véhicule électrique. À présent, ce crédit d'impôt représente une dépense fiscale de 23 millions d'euros.

Je suis assez convaincue, et je tâcherai de vous convaincre, qu'il ne faut pas prolonger ce dispositif. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe DR.*) Pour cela, je vais vous faire la liste des aides auxquelles vous avez droit si vous souhaitez installer une borne de recharge électrique à domicile. D'abord, si vous louez ou achetez une voiture électrique en leasing, votre loueur vous propose souvent un forfait comprenant l'installation de la borne de recharge, voire la finance directement. De plus, vous bénéficiez d'un taux de TVA réduit sur cette borne électrique.

M. Charles Sitzenstuhl. Ah !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Ensuite, votre collectivité locale peut avoir noué avec le gestionnaire du réseau d'électricité ou avec l'Ademe un partenariat lui permettant de vous octroyer une aide. Enfin, votre copropriété peut avoir accès à une aide. Vous pouvez même – je connais de très près ce dispositif – être exonéré de taxe foncière pendant trois ans si vous avez réalisé suffisamment de travaux liés à la transition énergétique, dans lesquels est incluse l'installation de la borne électrique. Je parle d'expérience puisque j'en ai récemment installé une : au total, je pense que l'État m'a offert la borne, et même un peu plus.

M. Inaki Echaniz et M. Benjamin Lucas-Lundy. Rendez l'argent ! (*Sourires.*)

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Il faut que nous arrêtons de cumuler les dispositifs d'aide lorsque l'incitation n'est plus nécessaire. Comme pour MaPrimeAdapt, nous avons donc décidé de reconduire dans ce budget un soutien au leasing social, qui permet l'accès à la voiture électrique pour les plus modestes, pour les travailleurs, pour ceux qui doivent se déplacer et n'ont pas les moyens d'investir. (M. Paul Midy applaudit.) Le leasing social, c'est 360 millions d'euros d'argent public et un complément dans le cadre du certificat d'économie d'énergie (C2E). Je préfère mobiliser des moyens pour aider les ménages modestes à accéder au véhicule électrique que de prévoir une cinquième ou sixième aide destinée à permettre aux ménages d'installer une borne électrique – une démarche que de nombreux Français ont déjà effectuée et pour laquelle ils ont bénéficié de beaucoup de soutien.

Pour terminer, je rappelle que France relance a été conçu comme un plan temporaire. Puisque le plan de relance a pris fin, il me semble que nous pouvons aussi mettre un terme à ce crédit d'impôt. (MM. Jean-Luc Fugit, Paul Midy et Laurent Wauquiez applaudissent.)

M. Laurent Wauquiez. Excellent !

M. le président. La parole est à Mme Claire Lejeune.

Mme Claire Lejeune. Quand il s'agit de bifurcation écologique, nous prenons systématiquement les choses par le petit bout de la lorgnette. Nous procédons par le bricolage fiscal, très souvent par le crédit d'impôt. Ce type de dispositifs érode notre base fiscale et notre capacité d'investissement. Pourtant, nous devrions mobiliser des milliards d'euros tous les ans pour être à la hauteur du défi écologique ; pour l'instant, nous ne le faisons pas. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Nous débattons du prolongement du crédit d'impôt pour l'installation d'une borne de recharge individuelle. Quid des problèmes qui ralentissent l'installation des bornes de recharge dans les logements collectifs et dans les copropriétés? Quid du retard immense que nous avons pris dans le déploiement d'un réseau national public de bornes de recharge? Quid des inégalités géographiques et tarifaires massives qui découragent les utilisateurs de ces bornes? Nous ne nous occupons absolument pas de ces problèmes. Quid, enfin, de l'échec abyssal de ce gouvernement et des précédents à construire une politique industrielle digne de ce nom et à soutenir une filière du véhicule électrique qui soit accessible pour les Français? (*M. Maxime Laisney applaudit.*)

Tout ce que vous avez à proposer, ce sont de petits crédits d'impôt qui ne s'adressent qu'à ceux qui peuvent installer une borne chez eux, dans une maison individuelle. C'est un bricolage, un échec sur le plan de la transition écologique. La politique du crédit d'impôt nous fait vivre à crédit; nous parlons beaucoup de la dette financière, mais pas du tout de la dette écologique. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Au moins, Michel Barnier l'évoquait, quand il était premier ministre! La dette écologique nous pend au nez, et vous n'avez rien à en dire. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

(*Les amendements identiques n°s 2027 et 3577 sont retirés.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-René Cazeneuve.

M. Jean-René Cazeneuve. En commission des finances, chaque année, nous déclarons la main sur le cœur qu'il faut évaluer les niches fiscales, les limiter dans le temps, quantifier leurs bénéficiaires et leur coût pour l'État; puis inmanquablement, chaque année, au moment du PLF, dans la précipitation, nous cédonc à la facilité qui consiste à prolonger les crédits d'impôt. Ce dispositif a peut-être du sens mais je regrette que nous n'ayons pas fait de bilan sérieux de son efficacité.

Par ailleurs, ce crédit d'impôt était probablement nécessaire il y a quelques années, lorsque le prix de l'électricité augmentait spectaculairement et que les équipements eux-mêmes coûtaient très cher. Il fallait alors soutenir l'installation des bornes de recharge. Ce n'est plus le cas: le prix de l'installation continue à baisser, celui de l'électricité est en recul.

Enfin, madame Lejeune, pourquoi n'avez-vous pas déposé cet amendement? (*M. Charles Sitzenstuhl applaudit.*) Où sont les écologistes lorsqu'il s'agit de faire ce type de propositions? L'amendement vise à soutenir la voiture électrique, et les écologistes sont absents du débat! (*MM. Gabriel Attal et Paul Midy applaudissent.*) Où êtes-vous? (*Exclamations sur quelques bancs du groupe EcoS.*) C'est une preuve de plus que ceux qui soutiennent la transition écologique depuis 2017, c'est nous! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 3745.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	262
Nombre de suffrages exprimés	203
Majorité absolue	102
Pour l'adoption	61
contre	142

(*L'amendement n° 3745 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à M. Corentin Le Fur, pour soutenir l'amendement n° 673.

M. Corentin Le Fur. Il s'agit d'un amendement d'appel pour vous alerter, madame la ministre, sur les difficultés que rencontrent les jeunes ménages, notamment de la classe moyenne, dans l'accession à la propriété. Jadis, leurs parents parvenaient à devenir propriétaires, mais cette accession est de plus en plus compliquée pour les trentenaires actuels, pour différentes raisons, parmi lesquelles l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN) et surtout la forte augmentation des taux d'intérêt ces dernières années. L'accession à la propriété de nombreux ménages dont les revenus ne sont pas suffisamment élevés s'en trouve empêchée ou même interdite. C'est très problématique, en tout cas pour nous qui, à droite, défendons une société de propriétaires. Nous devons réfléchir aux moyens de renforcer la propriété, car cela diminuerait la saturation du marché locatif privé et, en bout de chaîne, celle du logement social.

Pour améliorer la situation des primo-accédants, je propose de rétablir un dispositif qui avait été créé par Nicolas Sarkozy, à savoir un crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt, qui avait permis à un grand nombre de couples et de familles d'accéder à la propriété.

Un député du groupe SOC. Comme disait Sarkozy, le travail c'est la Santé!

M. Corentin Le Fur. Je mesure parfaitement que les finances publiques sont dans une situation très compliquée; ce n'est donc sans doute pas le bon moment pour rétablir ce dispositif; cependant il faut que nous trouvions un moyen de faciliter l'accession à la propriété afin d'encourager le logement et la propriété en France.

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. L'amendement n'a pas été étudié en commission, mais je rebondis sur les propos de M. Le Fur. Il a évidemment raison: la question de l'accession à la propriété est fondamentale. Nous cherchions quels pourraient être les fondements d'une politique nataliste ou de la famille. Parmi les déterminants, il y a évidemment le travail, la capacité d'avoir un emploi et de le mener de front avec une vie familiale, mais également le logement. En effet, s'il n'est pas possible d'accueillir des enfants dans un logement, les gens n'ont tout simplement pas d'enfants. Tout cela est donc évidemment lié.

M. Le Fur propose de créer un crédit d'impôt sur le revenu qui s'élèverait à 10 % du montant des intérêts des prêts contractés pour l'acquisition d'une résidence principale, durant les cinq premières années de remboursement. Ce dispositif instauré par la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (Tepa) existait entre 2007 et 2011. Il était efficace – M. Le Fur a absolument raison de le rappeler – mais coûteux. M. Le Fur a lui-même considéré que les finances publiques ne sont pas dans un état qui permettrait de rétablir ce crédit d'impôt ce soir; il a néanmoins raison de poser ce débat.

J'émet malheureusement – comme M. Le Fur s'y attend – un avis défavorable, étant donné la situation des finances publiques.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Monsieur Le Fur, j'adorerais pouvoir vous dire : pour 2 milliards d'euros, faisons cela ! Cependant nous n'avons pas ces 2 milliards. Par ailleurs, si nous voulons aider les ménages modestes à accéder à la propriété – en effet, ce sont eux qui n'y accèdent pas actuellement –, l'amendement n° 673 n'est pas bien ciblé, car il bénéficierait à tous les ménages, y compris les ménages aisés, qui pourraient déduire, d'après votre amendement, les charges d'intérêt. Je ne crois pas que notre objectif actuel soit de consacrer 2 milliards à faire financer par la puissance publique les charges d'intérêt des ménages aisés qui peuvent actuellement investir dans un logement.

Pour ne pas prolonger le débat sur cette mesure, je vous propose de retirer votre amendement. Par souci de cohérence, nous devrions plutôt continuer de soutenir les dispositifs comme le prêt à taux zéro (PTZ) qui, vous le savez, a été élargi l'an dernier et qui coûte déjà 1 milliard aux finances publiques. Réservons les deniers publics à des mécanismes ciblés !

Je vous rappelle que le seul amendement que le gouvernement a déposé sur le projet de loi de finances est un amendement après l'article 12 qui vise à soutenir la construction neuve pour des ménages, notamment pour le logement intermédiaire. Il comporte aussi des mesures de soutien à la rénovation reprenant le dispositif que Mme Louwagie avait proposé il y a quelques années.

Je vous propose de retirer l'amendement n° 673, même si les mouvements dans l'hémicycle m'incitent à penser que son retrait ne sera que momentané.

Je le répète, nous n'avons pas 2 milliards pour financer cette mesure. Sans vouloir tenir le compte des votes et des dépenses qu'ils entraînent, à ce stade, les dispositions votées n'ont amélioré en rien la situation budgétaire.

M. Aurélien Rousseau. Pourtant, on a essayé !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Tous les amendements adoptés aujourd'hui aggravent le déficit. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

M. le président. La parole est à M. Inaki Echaniz.

M. Inaki Echaniz. Ne vous inquiétez pas, madame la ministre, je ne reprendrai pas l'amendement n° 673 : certes, nous pourrions regarder la disposition qu'il tend à instaurer d'un œil bienveillant, mais son périmètre est trop large et il ne concerne pas uniquement les primo-accédants, pour qui elle serait utile.

Cependant, l'examen de cet amendement permet d'anticiper sur les débats que nous aurons au cours des prochains jours sur la question du logement. Effectivement, nous connaissons tous la situation et l'absence de réponse concrète depuis au moins 2022, quand j'ai commencé de siéger sur ces bancs. Nous avons été nombreux, de la droite jusqu'à la gauche et aux écologistes à appeler de nos vœux une grande loi de programmation sur le logement qui n'est toujours pas arrivée. Nous nous saisissons donc du projet de loi de finances pour essayer d'apporter des réponses.

Celle que propose l'amendement n° 673 est trop étendu. Vous avez répété à plusieurs reprises que le seul amendement déposé par le gouvernement est celui sur le statut du bailleur privé. Le groupe Socialistes et apparentées, comme de nombreux autres, considère que le système français repose sur deux jambes : le secteur privé et le secteur public social. Si nous pouvons – comme pour l'amendement n° 673 – avoir un regard bienveillant sur le statut du bailleur privé, il ne pourra fonctionner sans un engagement fort du gouvernement envers les bailleurs sociaux qui logent un grand nombre de nos compatriotes et surtout qui ont fait tenir le logement jusqu'à présent,...

M. Guillaume Kasbarian. Mais non, arrêtez !

M. Inaki Echaniz. ...parce que le logement social produit un logement sur deux en pleine crise. La question que je vous pose est très directe : madame la ministre, êtes-vous prête à vous engager, comme nous le sommes – de la gauche et des écologistes jusqu'à Horizons en passant par le Modem et EPR –, à soutenir une baisse de la réduction de loyer de solidarité (RLS) et l'instauration du statut du bailleur privé conditionné à des loyers pour les ménages modestes ? Le gouvernement s'engage-t-il ce soir à baisser la RLS à 700 millions d'euros pour permettre de relancer la production du logement social ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

Mme Élisabeth Martin. Ça ne va pas, non ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. On me dit non, alors que je n'ai pas commencé à parler. Vous avez remarqué la configuration politique. Souvent, après que j'ai donné mon avis, vous faites ce que vous avez à faire comme députés, en le prenant plus ou moins en considération. Est-ce au gouvernement de dire s'il est prêt à prendre telle disposition ? Vous êtes souverains ; vous votez. Si un compromis se dégage, c'est le compromis de la nation. S'il ne se dégage pas, le gouvernement n'a aucun pouvoir pour en imposer un.

Vous me posez la question comme au bon vieux temps – je ne sais pas s'il l'était effectivement –, comme si la situation était la même que pour l'intégralité des ministres du budget de la V^e République jusqu'à Laurent Saint-Martin, qui était devant vous l'an dernier, et moi, qui le suis cette année ; mais la situation politique a changé : nous n'avons ni majorité absolue ni majorité relative.

M. Inaki Echaniz. Vous pouvez vous engager à titre personnel !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Quand arrivera le débat sur le logement dans la deuxième partie du projet de loi de finances...

Mme Danielle Simonnet. Ce temps-là viendra-t-il ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. ...et la discussion des articles additionnels après l'article 12 de la première partie, je vous donnerai évidemment l'avis du gouvernement et je vous présenterai des faits, comme j'essaie de le faire depuis hier. Vous me demandez de m'engager ; je peux certes prendre de nombreux engagements, mais vous avez remarqué que je suis plus ou moins écoutée, plus ou moins suivie. Le compromis, c'est vous. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. Benjamin Lucas-Lundy, pour un rappel au règlement.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Je me fonde sur l'article 100, relatif à la bonne tenue de nos débats.

La ministre vient d'affirmer que l'Assemblée était souveraine, que nous étions souverains. Je voudrais corriger ces propos pour que ceux qui nous regardent n'accordent pas leur crédit à la fable qu'on nous raconte. D'abord, les délais constitutionnels qui nous sont imposés et qui ont couru avec le retard pris par la nomination des deux gouvernements Lecornu contiennent nos débats dans un délai extrêmement contraint, qui ne favorise pas un travail parlementaire abouti. Madame la ministre, il ne vous aura pas échappé que nous ne sommes pas encore passés à la VI^e République, même si, pour notre part, nous la préparons. Ensuite, tout le monde sait bien que la copie initiale du gouvernement s'impose à nous en bien des matières, que nous n'avons pas les moyens, la force, la capacité de partir d'autre chose, d'écrire une copie entièrement différente de celle du gouvernement et que nous pouvons simplement l'amender pour empêcher bien des horreurs contenues dans ce projet de loi de finances.

Ne faisons pas croire que la ministre ne vient que pour donner son avis, sinon elle ne serait pas là et autant de consignes ne seraient pas passées. Certes, elles ne sont pas suivies par le groupe de M. Attal, qui semble assez peu s'inscrire en soutien au gouvernement, à en juger par le taux de présence depuis hier. (*Protestations sur les bancs du groupe EPR.*)

M. Sylvain Maillard. C'est honteux !

M. Benjamin Lucas-Lundy. Il ne faut pas mentir aux gens qui nous regardent. Nous aimerions être souverains mais le gouvernement fait beaucoup, quand même, pour empêcher l'Assemblée de jouer pleinement son rôle. (*Mme Danielle Simonnet applaudit.*)

**Après l'article 2
(suite)**

M. le président. La parole est à Mme Danielle Brulebois.

Mme Danielle Brulebois. L'amendement n° 673 traite d'un problème essentiel, la primo-accession : l'accès des jeunes ménages – non seulement des ménages modestes, madame la ministre, mais aussi des classes moyennes – à la propriété, alors que la construction neuve est en panne totale dans notre pays. Il faut trouver des solutions. Je me souviens d'un dispositif qui s'appelait le pass foncier et qui permettait aux jeunes ménages une acquisition différée du foncier financée par le dispositif « 1 % logement ». L'opération était réalisée en deux temps : au cours de la première phase, l'accédant à la propriété finançait le coût de la construction de sa maison ; ensuite, il finançait le coût du terrain. Ce dispositif avait permis à de nombreux ménages d'accéder à la propriété. Afin de trouver des solutions, nous devons réfléchir au problème réel que rencontrent les jeunes qui ne peuvent plus construire et accéder ainsi à la propriété. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Rappels au règlement

M. le président. La parole est à M. Jean-René Cazeneuve, pour un rappel au règlement.

M. Jean-René Cazeneuve. Je me fonde également sur l'article 100, relatif à la bonne tenue de nos débats.

Je regrette que M. Lucas-Lundy perde ses nerfs. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe EcoS.*) Je sens que les censeurs et les censeuses de gauche et de droite sont déçus, parce que le débat avance et que nous arrivons à des compromis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR. – Protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Malgré les saillies de M. Tanguy, malgré les chants désespérés de M. Le Coq, nous progressons, nous avançons, nous débattons, et ce budget aboutira ! (« Bravo ! » et applaudissements sur les bancs du groupe EPR. – « Ce n'est pas un rappel au règlement ! » sur les bancs du groupe LFI-NFP.)

M. le président. La parole est à M. Matthias Renault, pour un rappel au règlement.

M. Matthias Renault. Je me fonde sur le même article.

Nous débattons depuis un jour et demi et nous avons examiné 150 amendements, soit à peine 5 % de la totalité, or il nous reste quatre jours. Je m'étonne de ce type de rappels au règlement – je suis désolé d'en faire un moi-même (*Exclamations sur les bancs du groupe EPR*) –, qui me semblent dilatoires, et du nombre d'interventions sur certains amendements. Nous avons ainsi passé beaucoup de temps sur le crédit d'impôt services à la personne.

M. le président. Je rappelle que plus les rappels au règlement sont nombreux, moins nous allons vite.

**Après l'article 2
(suite)**

M. le président. La parole est à M. Corentin Le Fur.

M. Corentin Le Fur. L'amendement n° 673 est un amendement d'appel. J'ai entendu la voix de Mme la ministre. Je le retire et, s'il devait être repris, nous voterions contre. Cependant nous voulons avancer sur ce sujet. Je rappelle enfin que c'est la Droite républicaine qui avait permis la prolongation du PTZ et son extension l'an dernier. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe DR.*)

(*L'amendement n° 673 est retiré.*)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements, n°s 1075, 1077 et 1078, pouvant être soumis à une discussion commune.

Sur l'amendement n° 1077, je suis saisi par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Claire Lejeune, pour soutenir l'amendement n° 1075.

Mme Claire Lejeune. M. Cazeneuve est manifestement d'humeur à faire des blagues. Vous avez soutenu que, depuis 2017, vous êtes ceux qui agissez pour l'écologie. Mais qui a soutenu la loi Duplomb ? (*Applaudissements sur*

les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS. – Exclamations sur quelques bancs du groupe EPR.) Qui a soutenu le projet de loi de simplification de la vie économique qui détricote l'objectif zéro artificialisation nette que vous-même aviez inscrit dans la loi « climat et résilience » ?

M. Frédéric Petit. C'est hors sujet !

M. le président. Merci de revenir à l'objet de l'amendement.

Mme Claire Lejeune. C'est lié à l'amendement, car celui-ci porte sur les forêts françaises, au sujet desquelles la Macronie montre à nouveau qu'elle est une supercherie. *(Exclamations sur les bancs du groupe EPR.)* Prenez le plan pour planter 1 milliard d'arbres promu par Macron lui-même : 10 000 hectares ont été replantés en remplacement de forêts tout à fait saines, dont 6 500 en zone Natura 2000, où 1 500 hectares ont été plantés en pins et constituent une forêt industrielle de monoculture. Même ce plan diffusé à grands coups de communication était une supercherie. *(Exclamations sur les bancs du groupe EPR.)*

Sur ce sujet, il faudrait une planification et une rupture. Cependant l'outil dont nous disposons dans le projet de loi de finances est le crédit d'impôt relatif aux travaux sylvicoles. Nous vous proposons de l'améliorer. L'amendement n° 1075 tend à le conditionner à la valorisation du bois en France et à des conditions d'exploitation compatibles avec l'agroforesterie, qui prennent en compte le dérèglement climatique et les contraintes qu'il nous impose, notamment en matière de diversité des essences. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. le président. La parole est à Mme Mathilde Panot, pour soutenir l'amendement n° 1077.

Mme Mathilde Panot. Permettez-moi de rappeler quelques faits avant de présenter cet amendement. Monsieur Cazeneuve, vous pouvez toujours dire que vous défendez l'écologie ou vous autoproclamer champion de la Terre, comme Emmanuel Macron en 2017, mais il y a les faits : sous Macron, la France a été condamnée deux fois pour inaction climatique et une fois pour effondrement du vivant ! Vous repoussez les échéances à mesure que vous n'atteignez pas les objectifs ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

L'amendement vise à conditionner le crédit d'impôt à la valorisation et à la vente du bois sur le territoire national. S'agissant notamment du bois de construction, cette mesure améliorerait le stockage de carbone, réduirait le déficit commercial et garantirait une politique d'emploi dynamique.

J'insiste sur le sujet, car certains collègues peuvent être sensibles à l'enjeu de souveraineté nationale. La part de la filière bois dans notre déficit commercial s'élève à 8,5 milliards d'euros par an : nous importons quatre fois plus de meubles que nous en exportons, au point que nous exportons des grumes et importons des meubles. Aujourd'hui, la France compte un peu moins de 1 500 scieries, alors qu'il y en avait 5 000 en 1980 et 15 000 en 1960. S'agissant des emplois, sur les 25 000 salariés de la filière en 1980, il n'en reste que 10 000.

Notre politique fiscale doit relever ce défi majeur. Nous présenterons un amendement de repli pour agir à l'échelle de l'Union européenne. Contrairement à ce que l'on croit, le solde commercial de la filière bois est en effet plus désavan-

tageux et alarmant avec l'Allemagne et l'Italie qu'avec la Chine, même s'il est aussi très problématique dans ce dernier cas. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. le président. La parole est à Mme Aurélie Trouvé, pour soutenir l'amendement n° 1078.

Mme Aurélie Trouvé. Cet amendement de repli est rédigé dans le même esprit que l'amendement n° 1077. Il porte sur la valorisation de la filière bois en Europe.

Madame la ministre, monsieur Cazeneuve, je trouve qu'il y a de l'indécence à vous entendre parler d'écologie. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.)* Dans votre budget, vous prévoyez une coupe de 500 millions d'euros dans le fonds Vert qui soutient les communes dans la transition écologique. Vous proposez une autre coupe de 500 millions d'euros dans les aides à la rénovation thermique des logements – ainsi, vous aurez divisé par deux ces aides en deux ans. Enfin, vous avez supprimé la totalité des aides aux voitures propres.

Tout cela a des répercussions terribles sur l'industrie du bâtiment et de l'automobile. Les grands patrons industriels eux-mêmes nous le disent : votre politique est en train de provoquer un décrochage technologique majeur en matière de reconversion écologique ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

Selon le premier conseiller économique de M. Macron, M. Pisani-Ferry, il faut 34 milliards d'euros supplémentaires par an pour la transition écologique. Et que faites-vous ? Vous baissez le budget alloué à l'écologie ! C'est une honte ! Vous n'êtes même plus en phase avec vos premiers soutiens de 2017 ! *(Mêmes mouvements.)*

M. Jean Terlier. On ne comprend rien !

Mme Aurélie Trouvé. Nous ne cherchons absolument pas de compromis avec votre budget. La seule chose acceptable aujourd'hui, c'est une rupture avec la Macronie ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Il n'y a pas à s'exciter, c'est un sujet très sérieux. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes RN, EPR et DR. – Protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.)* J'imagine que vous savez tous que le propriétaire d'une forêt ou d'un bois est soumis à un plan de gestion forestière, validé par le centre régional de la propriété forestière. Celui-ci se fonde, en particulier, sur les objectifs environnementaux. C'est donc dans le cadre de ce dispositif qu'il faut travailler, sans répéter dans la loi ce qui est déjà fait.

Vous souhaitez conditionner le crédit d'impôt à la valorisation du bois en France ou en Europe. Excusez-moi de vous le dire, mais ce n'est pas logique : certains travaux forestiers, comme les coupes, ne valorisent pas le bois. Pour des raisons que tous les exploitants connaissent, vous pouvez être obligé d'aménager des allées et de dégager du bois le long des routes. Si vos amendements étaient votés, ces exploitants ne bénéficieraient pas du crédit d'impôt.

S'agissant des critères de développement durable, je vous renvoie au plan de gestion forestière qui en compte déjà. Demande de retrait ; à défaut, avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Quand on va en forêt, en général, on y trouve le calme. (*Protestations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Essayons de continuer à débattre comme nous le faisons depuis le début, sujet par sujet, avec un peu plus de calme, pour être à la hauteur du moment.

Comme l'a dit le rapporteur général, les amendements sont déjà satisfaits. Des critères écologiques figurent dans le plan Defi forêt – dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt –, et de nombreuses conditions ont été ajoutées lorsque son champ a été étendu en 2023, notamment pour intensifier la lutte contre le risque d'incendie.

En outre, l'exigence de valorisation de la filière sur le territoire national ou européen n'est pas compatible avec le droit européen et serait donc annulée par le Conseil constitutionnel. Il serait dommage de passer du temps sur des amendements qui n'ont pas d'avenir dans le cadre constitutionnel actuel. Je sais que vous avez l'ambition de réformer la Constitution, mais d'ici là, les amendements ne pourront pas être validés.

M. le président. La parole est à Mme Mathilde Panot.

Mme Mathilde Panot. Monsieur le rapporteur général, lorsque trois oratrices s'expriment, il est assez désagréable d'entendre proférer à la suite des remarques sexistes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Contrairement à ce que vous dites, j'ai par exemple présidé une commission d'enquête citoyenne sur la forêt pendant plus de six mois. Je connais donc très bien les plans de gestion forestière. Ne nous prenez pas pour des imbéciles et tâchons d'avoir une conversation sérieuse sur ce sujet. (*Mêmes mouvements.*)

Selon vous, les plans de gestion forestière résolvent l'ensemble des problèmes écologiques posés par une sylviculture de plus en plus industrialisée. En fait, il se passe dans les forêts la même chose que dans l'agriculture des années 1950 : petit à petit, la forêt est industrialisée et les forestiers disparaissent. Dans le Morvan, par exemple, 50 % des forêts diversifiées de feuillus ont été remplacés par des résineux. C'est très grave, car cela implique à chaque fois d'utiliser une méthode de coupe rase, qui érode les sols et détruit le stockage de carbone. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Quelques députés du groupe RN. C'est faux !

Mme Mathilde Panot. Après avoir discuté avec de nombreux propriétaires forestiers (*Rires et exclamations sur plusieurs bancs du groupe RN*), nous proposons de mettre fin aux incitations fiscales qui encouragent de mauvaises pratiques de forestation, lesquelles s'accompagnent d'une disparition des scieries. Je rappelle que 80 % du sciage en France se fait sur du résineux, alors que 76 % de la forêt est encore composée de feuillus. C'est un immense problème, qui explique le déficit commercial. Il faut donc conditionner le crédit d'impôt à des politiques vertueuses, pour les travailleurs de la forêt, pour les écosystèmes et pour la souveraineté de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Sitzenstuhl.

M. Charles Sitzenstuhl. Madame la ministre, j'aimerais vous poser une question d'ordre juridique sur les amendements n^{os} 1075 et 1077. Je les ai lus avec attention : ils expliquent que le bénéfice du crédit d'impôt doit être

réservé aux « personnes physiques résidant sur le territoire français ou [aux] personnes morales établies sur le territoire français ».

J'ai été très étonné qu'une telle proposition émane d'un groupe comme La France insoumise. J'y vois tout de suite la préférence nationale – ce n'est pas une idée que je défends. (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Mathilde Panot. C'est l'avantage national, pas la préférence !

M. Charles Sitzenstuhl. Je vous avoue que je ne comprends pas la rédaction de ces deux amendements. Certes, ils font référence à l'Union européenne, mais tout ce que nous construisons doit s'insérer dans le cadre européen. Sur le plan juridique, cela ne contrevient-il donc pas à nos engagements européens ?

Ensuite, nous avons été interpellés sur notre bilan. Ne caricaturons pas. Nous avons fait la loi contre le gaspillage, la loi sur les énergies renouvelables, la loi sur la relance du nucléaire, l'objectif de zéro artificialisation nette et le plan européen pour les usines à batteries électriques. Pour finir, voici un indicateur incontestable : les émissions de gaz à effet de serre sont en baisse continue depuis que nous sommes en responsabilité. Racontez donc ce que vous voulez : la vérité, c'est que notre politique écologique fonctionne ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*)

M. Hervé Berville. Voilà, c'est ça la vérité !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Madame la présidente Panot, vous m'accusez de sexisme alors que j'ai simplement demandé du calme. Excusez-moi, mais je crois qu'on peut débattre sans être d'accord et sans se crier dessus. C'est même la raison d'être de cet hémicycle – en plus, on s'entend mieux et on est moins fatigué à la fin de la journée. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Louis Boyard. Ce n'est pas ce que vous avez dit !

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Vous vous accordez un autosatisfecit sur la politique environnementale alors que l'an dernier, pour la première fois, la baisse des émissions de CO₂ a régressé dans ce pays. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.* – *Vives protestations sur les bancs du groupe EPR.*) Si, arrêtez de crier ! Ce n'est pas cela qui me fera taire ! Pour la première fois, la tendance de baisse a cessé. La raison en est qu'au lieu d'augmenter des budgets qui n'étaient déjà pas assez élevés, vous les avez diminués. Vous avez baissé les investissements publics de 2 milliards ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Ainsi, pour la première fois depuis des années, l'investissement public et privé en matière environnementale a baissé. Si vous ne me croyez pas, référez-vous à l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) présidé par Jean Pisani-Ferry : les chiffres y sont bien documentés. C'est la stricte réalité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

(*L'amendement n^o 1075 n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n^o 1077.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	256
Nombre de suffrages exprimés	249
Majorité absolue	125
Pour l'adoption	99
contre	150

(L'amendement n° 1077 n'est pas adopté.)

(L'amendement n° 1078 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à Mme Anne Stambach-Terreiro, pour soutenir l'amendement n° 1073.

Mme Anne Stambach-Terreiro. Nous proposons de restreindre l'accès au crédit d'impôt des travaux forestiers qui font suite à une coupe rase. En effet, l'essor des coupes rases s'accompagne du développement de modèles industriels : on coupe toute une forêt comme on moissonnerait un champ de blé, avec d'énormes engins, lourds et rapides, qui rasant tout. Les objectifs sont les suivants : planter des essences d'arbres qui poussent très rapidement et uniformiser les plantations – des arbres qui ont tous le même âge et les mêmes caractéristiques sont plus facilement exploitables.

Le modèle parfait pour cela, c'est la monoculture de résineux. C'est une catastrophe écologique. Lorsqu'on effectue une coupe rase, on détruit de précieux puits de carbone ; les arbres, évidemment, mais aussi les sols forestiers, qui stockent énormément de carbone et qui sont ravagés par les coupes rases. Nicolas Martin, chercheur à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), estime qu'il faut à peu près quarante ans pour qu'une forêt compense les émissions de CO₂ dues à une coupe rase.

Sur le plan de la biodiversité, je rappelle que nous vivons la sixième extinction des espèces. Je sais que cela laisse complètement indifférente toute la moitié droite de l'hémicycle au vu son empressement à détruire le droit de l'environnement ces derniers mois (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.* – « Arrêtez ! » *sur les bancs du groupe DR*), et pourtant l'effondrement des espèces devrait sonner pour tous comme le tocsin. Or une coupe rase détruit tout : les oiseaux perdent leur habitat – on a perdu 25 % des espèces d'oiseaux en vingt-cinq ans –, on massacre des insectes, des petits mammifères, des batraciens, des champignons, des plantes... Bref, tout est durablement détruit.

Votre budget est celui d'une saignée sociale et du renoncement écologique. Nous proposons qu'au moins en sylviculture, la fiscalité n'incite pas aux coupes rases et à leurs ravages sur le seul écosystème dans lequel nous pouvons vivre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

Pour finir, madame la ministre, monsieur le rapporteur, je voudrais qu'on arrête avec les appels au calme. Entendez que votre inaction climatique et votre violence sociale justifient notre colère. Nous ne nous taisons pas ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Madame la députée, je confirme que nous pouvons, et même que nous devons, discuter calmement de sujets graves. (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Clémence Guetté. Vous êtes là pour donner votre avis !

M. Frédéric Petit. Le calme, c'est dans le règlement !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Oui, le calme est inscrit dans le règlement ; vous avez absolument raison.

J'en viens au fond de votre amendement. Lorsque vous êtes propriétaire d'une forêt, vous êtes tenus de l'entretenir. Les modalités d'entretien sont définies par un plan de gestion, lui-même soumis à des conditions, parmi lesquelles le type de coupe – qui peut être une coupe rase, puisque ce qui n'est pas interdit – ou le type de plantation.

Évidemment, les coupes rases sont controversées pour les raisons que vous avez évoquées, mais elles peuvent aussi être nécessaires dans certains cas. Par exemple, après un incendie, il est nécessaire de procéder à une coupe rase et d'évacuer les essences brûlées avant de replanter.

M. Jean Terrier. Elle n'y connaît rien, elle n'a pas de forêt !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Lorsqu'il s'agit de renouveler un peuplement arrivé à maturité, pour faire en sorte que le bois qui a stocké du carbone continue de le stocker à l'avenir, ce bois est coupé et utilisé pour la fabrication de meubles ; c'est ce qui se passe en pratique.

Nous sommes des généralistes de la politique, et nous devons faire attention à ne pas prendre des décisions entraînant des conséquences malheureuses sur des activités professionnelles que nous ne maîtrisons peut-être pas tous.

C'est un fait, le plan de gestion forestière est un bon outil qui permet d'assurer à la fois le devenir écologique des forêts et une bonne tenue par leurs propriétaires. C'est donc un avis défavorable. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Même avis.

M. le président. La parole est à Mme Mathilde Panot.

Mme Mathilde Panot. Monsieur le rapporteur, normalement vous êtes là pour donner votre avis sur les amendements ; pas pour vous faire le mauvais arbitre des élégances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe EcoS.*) Nous dirons ce que nous voulons, de la manière dont nous le voulons ; c'est pour cela que nous avons été toutes et tous élus.

Il y a quelques instants, M. Sitzstuhl nous a fait son cinéma en prétendant que l'amendement que j'ai défendu, prévoyant la valorisation du bois sur le territoire national, visait la préférence nationale. Permettez-moi de rappeler qu'il y a soixante ans, on comptait 15 000 scieries en France, et qu'aujourd'hui il n'y en a plus que 1 500 ; qu'il ne reste plus que 10 000 des 25 000 emplois que comptait la filière en 1980. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Sur des territoires entiers, des activités économiques et des milliers d'emplois ont disparu. Eh bien, monsieur Sitzstuhl, vous irez expliquer aux uns et aux autres que cela n'a aucune importance ! Vous irez expliquer aux agents de l'Office national des forêts (ONF), un service public essentiel dont les effectifs ont chuté de 15 000 à environ 9 000 aujourd'hui, que cette perte de 6 000 postes n'a aucune importance !

Monsieur le rapporteur, vous êtes très peu au fait de ce qui se passe dans nos forêts. Je vous le dis : les coupes rases sont effectuées de manière industrialisée dans ce pays, y compris quand il n'y a pas de raison sanitaire de les faire. L'amendement prévoit d'ailleurs cette situation, mais sans motif sanitaire, la coupe rase doit être l'exception et non la norme. (« *Vous n'y connaissez rien !* » sur les bancs du groupe HOR.)

Dans les forêts, on constate trop souvent un triptyque combinant plantations, coupes rases et monocultures. Dans le Morvan, 50 % des forêts diversifiées de feuillus ont été remplacées par des résineux. C'est une catastrophe pour notre pays.

Par conséquent, non seulement nous connaissons notre sujet, monsieur le rapporteur, mais c'est vous qui méconnaissiez les conséquences que la généralisation des coupes rases entraîne sur les emplois, comme le démontrent l'histoire et les chiffres que je vous ai donnés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Midy.

M. Paul Midy. Le sujet de la baisse des émissions de CO₂ est très important. Atteindre la neutralité carbone en 2050 est un de nos objectifs prioritaires.

Évidemment, cela ne s'évalue pas au mois ou au trimestre ; il faut prendre un peu de recul. Je propose de regarder les chiffres à partir de 2017 – une date qui, je l'espère, fera consensus. (*M. Jean-René Cazeneuve applaudit.*)

M. Hervé Berville. Écoutez bien !

M. Paul Midy. En 2017, la France émettait 450 millions de tonnes de CO₂. En 2024, elle en a émis 380 millions, soit une baisse de 19 %. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*) C'est un vrai progrès. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Comparons cela avec notre croissance économique. Pendant la même période, le PIB de la France est passé de 2 272 à 2 917 milliards d'euros.

M. Pierre Pribetich. Et la dette ?

M. Paul Midy. Cela signifie qu'il est bel et bien possible de baisser les émissions de CO₂ tout en continuant à produire de la croissance économique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Nous croyons en une écologie du progrès, et non en une écologie de la décroissance. Nous parviendrons à atteindre l'objectif zéro carbone et, dans le même temps, à avoir un pays et un continent plus riche. Et parce que la France et l'Europe deviendront la première économie du monde, l'économie la plus verte et la première économie à atteindre l'objectif zéro carbone en 2050, nous embarquerons la planète entière ! C'est ainsi que nous y parviendrons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR. – Mme Mathilde Feld mime un joueur de violon.*)

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. Daniel Labaronne, pour un rappel au règlement.

M. Daniel Labaronne. Il se fonde sur l'article 100, relatif à la bonne tenue des débats.

Je voudrais revenir sur la démonstration quantitative du président de la commission des finances. (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

Mme Delphine Batho. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Daniel Labaronne. Vous savez qu'on a un petit sujet sur la question des sources. Il se trouve qu'on avait établi une forme de méthodologie consistant à faire référence à l'Insee.

M. le président. Monsieur Labaronne, ce n'est pas un rappel au règlement.

M. Daniel Labaronne. Si ! Je propose que l'on se réfère à l'Insee concernant l'émission des gaz à effet de serre. Dans une publication... (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS. – M. le président coupe le micro de l'orateur.*)

Après l'article 2 (suite)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 1073.

(*Le vote à main levée n'ayant pas été concluant, il est procédé à un scrutin public.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	247
Nombre de suffrages exprimés	246
Majorité absolue	124
Pour l'adoption	104
contre	142

(*L'amendement n° 1073 n'est pas adopté.*)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques, n° 1110 et 2678.

Sur ces deux amendements, je suis saisi par le groupe Socialistes et apparentés d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Chantal Jourdan, pour soutenir l'amendement n° 1110.

Mme Chantal Jourdan. Les forêts ont un rôle capital à jouer pour atteindre l'objectif de neutralité carbone. Mais pour cela, il faut qu'elles soient en bonne santé. C'était l'objet des amendements présentés précédemment, et celui-ci va dans le même sens.

Il vise à créer un nouveau crédit d'impôt dans le cadre du Defi forêt, afin de financer la réalisation de diagnostics d'indice de biodiversité potentielle et de cartographies des éléments d'intérêt écologique à préserver.

Cette mesure permettrait de mieux protéger la biodiversité, de la restaurer, de mieux informer et sécuriser les professionnels de la filière bois. De nombreux professionnels, par exemple les entreprises de travaux forestiers, ne savent pas toujours comment procéder pour améliorer la valorisation du bois.

De plus, l'indice de biodiversité potentielle est recommandé dans la mise en œuvre de l'action 4 de la mesure 22 de la stratégie nationale pour la biodiversité. Le

centre national de la propriété forestière (CNPF) et l'ONF en font usage. Il s'agit de garanties que nous devons prendre au sérieux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

M. le président. La parole est à Mme Dominique Voynet, pour soutenir l'amendement n° 2678.

Mme Dominique Voynet. M. Cazeneuve nous a donné des leçons d'écologie avec l'enthousiasme suspect des convertis les plus récents. (*Sourires.*)

M. Patrick Hetzel. Ça, c'est une attaque personnelle!

Mme Dominique Voynet. Ce n'est pas une façon de donner des leçons, c'est une façon d'inviter au dialogue! Je voudrais simplement lui dire que dans un moment où l'argent public est rare, la cohérence de notre politique, sa stabilité et sa ténacité dans le temps sont essentielles. Il nous faudra hiérarchiser nos priorités et assurer la cohérence de nos actions aux échelles nationale et européenne. Or il semblerait que la France ait pris parti pour le report du règlement européen contre la déforestation. De même, nos actions doivent être coordonnées au niveau international; nous attendons évidemment les positions françaises pour la Conférence des parties sur les changements climatiques à Belém.

Revenons au sujet des forêts. En France, la forêt privée est extraordinairement morcelée. De nombreux propriétaires se sentent démunis, et ce en dépit des efforts déployés par le CNPF, par les associations de communes forestières, par l'ONF ou encore par les associations d'usagers. Ils ne peuvent pas se reposer uniquement sur les plans de gestion, parce que ces derniers insistent beaucoup sur la dimension économique et pas sur celle de la biodiversité. Pourtant, la gestion de la forêt est essentielle pour contenir les effets du changement climatique et pour stocker de l'eau.

La mesure proposée, excellemment présentée par Mme Jourdan, vise précisément à aider les propriétaires privés démunis, en leur permettant de s'appuyer sur des atlas cartographiques de la biodiversité pour guider le travail des entreprises de travaux forestiers. Ces dernières ont beaucoup travaillé sur l'indice de biodiversité développé par le CNPF. La stratégie française pour la biodiversité prévoit d'ailleurs de retenir cet indice dans sa mesure 22. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes SOC et EcoS.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Je reviens sur le plan de gestion des forêts. La loi dispose que toute forêt soumise à un plan de gestion doit être exploitée selon les principes de gestion durable, c'est-à-dire en assurant la diversité biologique, la productivité, la capacité de régénération et la fonction écologique des écosystèmes, en particulier en s'appuyant sur des cartes. Je considère donc que votre amendement est déjà satisfait. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Mesdames les députées, vous voudriez que l'État investisse pour produire une cartographie et des études prospectives sur l'état de la biodiversité des forêts et sur leur résilience future. Cela passerait par une prise en charge à 80 % par le crédit d'impôt et par une extension du Defi forêt non plus seulement à des travaux forestiers, mais également à des travaux d'études.

J'ai moi-même consulté les sites internet, notamment celui de l'ONF, qui propose déjà de faire des choses très similaires à ce que vous proposez, pour les propriétaires forestiers publics et privés, sans addition d'argent public.

Je comprends votre envie de faire plein de choses, et j'aimerais pouvoir vous dire que c'est une bonne idée en matière de préservation, de projection et de protection future de la forêt. Mais je le répète, nous n'avons malheureusement pas la capacité d'élargir les dispositifs actuels, c'est pourquoi nous avons fait le choix depuis un moment de concentrer les moyens disponibles sur le dispositif identifié comme étant celui qui fonctionne le mieux. Demande de retrait ou un avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Monsieur Labaronne, hier, vous m'avez interpellé au sujet des chiffres: vous avez critiqué des chiffres que j'ai cités et vous m'avez demandé quelles étaient mes sources. Je reviens sur ce point, car il est important pour moi qu'on fasse référence aux bons chiffres. Ceux que j'ai cités étaient ceux des dépenses et des recettes. La ministre a d'ailleurs confirmé que j'avais raison – il se trouve simplement qu'elle prenait comme base 2019 et moi 2017.

L'Insee enregistrait en 2024 une baisse de 0,9 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2023, en précisant que « ce rythme de baisse est inférieur à celui compatible avec les engagements climatiques de la France, de l'ordre de - 5 % par an en moyenne ». Pour réaliser ses études, l'Insee s'appuie sur les données d'une association, le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa), auquel le ministère de l'environnement se réfère également.

Cette année, l'évolution de la quantité d'émissions de gaz à effet de serre de la France s'établira à - 0,8 % – ce qui montre bien, je le répète, que le rythme de baisse fléchit considérablement. (*Exclamations sur les bancs du groupe EPR.*) Bien sûr que oui, les chiffres sont là! Et si le rythme de baisse fléchit...

M. Hervé Berville. C'est incroyable!

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Toute la travée centrale ne va pas se mettre à crier à chaque fois que je prends la parole! (*Mêmes mouvements.*) C'est l'Insee qui l'a dit! Laissez-moi poursuivre. Le rythme de baisse ralentit considérablement et s'il en est ainsi, c'est parce que l'an dernier, le budget de l'environnement a baissé de 2,3 milliards d'euros. Ce n'est pas sorcier, les choses sont liées! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Liliana Tanguy. Vous jouez sur les mots! Les émissions baissent toujours même si elles ne baissent pas vite!

Rappels au règlement

M. le président. La parole est à M. Jean-René Cazeneuve, pour un rappel au règlement.

M. Jean-René Cazeneuve. Il se fonde sur l'article 70 relatif aux mises en cause personnelles. Madame la ministre Voynet, je suis vraiment désolé, mais les émissions de gaz à effet de serre baissent beaucoup plus aujourd'hui que quand vous étiez ministre de l'environnement.

M. Hervé Berville. C'est la réalité !

M. Jean-René Cazeneuve. Voilà les chiffres : elles ont baissé de 6,8 % en 2023, de 1,8 % en 2024 et elles continuent à diminuer en 2025 – la baisse est estimée à 0,8 %.

M. Maxime Laisney. L'évolution est effarante ! Vous faites de moins en moins bien !

M. Jean-René Cazeneuve. Madame la ministre, quand nous avons défendu la loi énergie-climat, les quelques écologistes qui étaient présents...

Une députée du groupe Ecos. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. le président. Je vous prie de vous en tenir au rappel au règlement.

M. Jean-René Cazeneuve. C'est une attaque personnelle ! Vous m'accusez de ne pas défendre...

M. le président. Vous avez répondu à la mise en cause personnelle.

M. Jean-René Cazeneuve. J'étais rapporteur général de la loi « climat et résilience » ! Les écologistes ne l'ont pas votée ! Il faut le leur rappeler ! (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Applaudissements sur les bancs du groupe ÉPR.*)

M. le président. La parole est à Mme Cyrielle Chatelain, pour un rappel au règlement.

Mme Cyrielle Chatelain. Tout d'abord, cher collègue Cazeneuve, je vous invite à faire preuve d'un peu d'humilité lorsque vous vous adressez à une personne qui a passé sa vie à défendre les questions environnementales – Mme Voynet parlait du climat alors que vous n'en avez rien à faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur quelques bancs du groupe SOC. – Exclamations sur les bancs du groupe ÉPR.*)

M. Thierry Sother. Et le respect, vous connaissez ?

Mme Cyrielle Chatelain. Vous devriez également faire preuve d'humilité s'agissant de votre bilan, qui est catastrophique. Si les écologistes n'ont pas voté la loi, c'est tout d'abord parce que vous aviez enterré les conclusions de la Convention citoyenne pour le climat (CCC) et ensuite parce qu'elle était largement insuffisante. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – M. Boris Vallaud applaudit également.*)

Revenons sur trois éléments en lien avec les chiffres qui ont été cités pour démontrer la baisse des émissions de gaz à effets de serre. Premièrement, la réalisation des objectifs climatiques ne se mesure pas seulement en termes quantitatifs. Il s'agit également d'évaluer si l'on pourra atteindre les objectifs de diminution des émissions. Or, s'il y a bien une baisse des émissions (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe ÉPR*)...

Plusieurs députés du groupe EPR. Ah !

Mme Cyrielle Chatelain. ...il est établi que cette baisse n'est pas liée à des éléments structurels, mais à des éléments conjoncturels, à savoir les hivers doux ou encore la hausse des prix de l'énergie liée à la guerre en Ukraine.

Plusieurs députés du groupe EPR. Oh !

Mme Cyrielle Chatelain. Le Conseil d'État se fonde sur ces éléments. J'en vois pour preuve le fait qu'aujourd'hui, la France n'arrive plus à atteindre ses objectifs de baisse des émissions.

Plusieurs députés du groupe EPR. Ce n'est pas sérieux !

Mme Cyrielle Chatelain. Deuxièmement, le Conseil d'État, en mai 2023, a constaté le niveau d'insuffisance des politiques climatiques mises en place par l'État depuis sa condamnation en juillet 2021. (*Exclamations sur les bancs des groupes RN et ÉPR.*) Il a estimé qu'il « n'était toujours pas garanti de façon suffisamment crédible que la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre puisse être effectivement respectée. » Le Conseil d'État avait raison : en effet, cette trajectoire n'est pas respectée. Nous devrions réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 5 %, nous les diminuons de 0,8 %. Oui, votre bilan est catastrophique et vous nous conduisez vers la déroute climatique ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.*)

Plusieurs députés du groupe EPR. Non !

Après l'article 2 (suite)

M. le président. La parole est à M. François Jolivet.

M. François Jolivet. De quoi parlons-nous ce soir ? Ces amendements nous invitent à réfléchir sur un crédit d'impôt pour les exploitants et les propriétaires de forêts. Je le rappelle, les forêts sont le seul puits de carbone naturel. (*Protestations sur divers bancs.*) Or la forêt de feuillus se meurt dans notre pays. Les feuillus, jusqu'au cœur de la région Centre, d'où je suis originaire, sont tous en train de mourir. Les coupes rases visent à remplacer des feuillus par d'autres essences, sachant que les propriétaires souhaitent autre chose que des résineux.

L'amendement vise à financer la réalisation d'études de biodiversité concernant la gestion des forêts. Les propriétaires forestiers privés ne sont pas des personnes à la recherche de profit – planter une forêt n'offre aucune garantie de gain à l'échelle d'une génération. Je le précise à l'attention de Mme la ministre Voynet, le plan de relance pour la forêt lancé par l'État il y a trois ans incluait déjà des études de biodiversité, visant à faire cohabiter le puits de carbone et les retenues d'eau tout en s'assurant que la forêt de demain soit encore debout. C'est la raison pour laquelle je suis défavorable au crédit d'impôt demandé.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 1110 et 2678.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	253
Nombre de suffrages exprimés	215
Majorité absolue	108
Pour l'adoption	71
contre	144

(*Les amendements identiques n^{os} 1110 et 2678 ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques, n^{os} 1461 et 1554.

La parole est à Mme Danielle Brulebois, pour soutenir l'amendement n° 1461.

Mme Danielle Brulebois. Sécheresse, incendies, tempêtes, maladies : la pression sur nos forêts s'accroît, décimant des massifs entiers. C'est le scolyte dans le Jura ou la pyrale du buis, quand ce ne sont pas les feux de forêt. Ces fléaux mettent à mal la biodiversité et la ressource en bois. Tout le monde s'accorde à considérer que se joue aujourd'hui la survie d'un écosystème à la croisée de multiples enjeux : économiques, climatiques, écologiques et sociaux. La forêt couvre 41 % du territoire français, et 50 % de la superficie du Jura. C'est une ressource durable, constituant une alternative à l'utilisation des énergies fossiles. Mais la forêt est en crise, alors qu'elle constitue le principal moyen de stocker le CO₂ – malgré tous les progrès réalisés, on n'a pas encore trouvé mieux que la photosynthèse pour cela.

Le problème, c'est que 75 % de la forêt appartient à des propriétaires privés, dont les deux tiers possèdent moins de 1 hectare. Le morcellement de la forêt privée constitue un véritable handicap pour le développement et les stratégies de gestion durable. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) En effet, le plan de gestion n'est obligatoire que pour les forêts de plus de 25 hectares. Le Centre national de la propriété forestière a beaucoup de mal à suivre les petits propriétaires forestiers en raison de leur très grand nombre – 3,5 millions. C'est pourquoi ces propriétaires privés sont très démunis s'agissant du reboisement, de la mise en œuvre de l'exploitation des coupes et de la vente des produits de coupe – Mme Voynet l'a souligné.

Des ajustements sont aujourd'hui nécessaires pour adapter le Defi forêt aux besoins de la forêt d'aujourd'hui.

M. le président. La parole est à Mme Justine Gruet, pour soutenir l'amendement n° 1554.

Mme Justine Gruet. Defi forêt est un encouragement fiscal pour les forêts privées en France. Le Jura compte plus de 50 000 propriétaires privés. Ces mesures visent à concilier une gestion forestière durable et un développement économique rural. L'objectif est de renforcer le rôle clé des coopératives. Je le rappelle, les coopératives et les fruitières ont trouvé naissance dans notre beau département du Jura. Certains petits propriétaires n'ont pas forcément la connaissance et la capacité de définir des plans de gestion dans les règles de l'art. Le fait de disposer d'un accompagnement professionnel par les coopératives favoriserait un meilleur approvisionnement des industries du bois et, *in fine*, une gestion durable de nos forêts – j'en suis intimement convaincue.

L'enjeu est d'adapter les forêts, de dynamiser l'économie durable et d'augmenter l'activité forestière grâce à une gestion raisonnable et raisonnée. D'après le rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), plus on valorisera, plus on accompagnera et plus on professionnalisera les propriétaires privés, plus on créera des recettes supplémentaires et plus on améliorera la gestion.

M. Jean-François Coulomme. Merci aux lobbys qui ont rédigé cet amendement !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. C'est un dispositif important pour mieux entretenir la forêt. Ce crédit d'impôt possède déjà un mécanisme de plafonnement généreux. Les dépenses sont retenues dans la limite annuelle de 6 250 euros

pour une personne célibataire et de 12 500 euros pour un couple. Lorsque ces dépenses dépassent cette limite, la fraction excédentaire est retenue au titre des quatre années suivantes. Un dispositif comme celui que vous suggérez existe déjà. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Madame la députée, je sais votre engagement. Celui-ci est lié à votre territoire : un territoire forestier qui fait l'honneur de la France. C'est un fleuron : la belle région de l'Est, le Jura et ses montagnes. (*Exclamations sur les bancs des groupes RN et LFI-NFP.*)

Un député du groupe EPR. Bravo !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Madame la députée, là encore, même si j'adorerais vous dire « allons-y », nous ne pouvons pas ce soir doubler un crédit d'impôt comme vous le proposez. Nous n'en avons pas les moyens.

Mme Justine Gruet. Cela crée de la valeur ajoutée !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Je vous propose de continuer à cibler nos moyens publics sur les dispositifs qui fonctionnent le mieux et de les accompagner. Je dois dire que je n'ai pas reçu le même diagnostic que vous concernant la forêt, même si, bien sûr, on peut toujours aider plus. Nous avons longuement débattu d'un crédit d'impôt.

Mme Élisabeth Martin. Il faut taxer les riches !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Nous débattons du budget de l'Office national des forêts, mais aussi de la protection contre le risque incendie. Dans le contexte de nos finances publiques, je préférerais que nous gardions des moyens pour des choses dont nous sommes certains qu'elles sont efficaces.

Mme Élisabeth Martin. Il faut prendre l'argent là où il est !

Mme Liliana Tanguy. C'est beau, le Jura !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Demande de retrait ; à défaut, j'émettrai un avis défavorable.

M. le président. La parole est à Mme Dominique Voynet.

Mme Dominique Voynet. L'intervention successive de plusieurs élus issus de régions forestières, rompus aux échanges avec les scieurs, les forestiers et les entreprises de travaux forestiers, montre qu'il est nécessaire de clarifier les choses : beaucoup de prises de parole, y compris celle de la ministre, ont donné l'impression qu'on confondait forêt privée et forêt publique.

Quand on parle de forêt privée, on parle d'un morcellement extrême, avec des situations très hétérogènes. Et pourtant, on nous répond plan de gestion durable. Mais dans la quasi-totalité des cas, on ne peut ni financer, ni déployer ces plans de gestion.

Mme Justine Gruet. C'est l'intérêt des coopératives !

Mme Dominique Voynet. Que visent les amendements ? Il s'agit de répondre à une attente vitale des forestiers, qui savent très bien que leurs forêts souffrent. J'entends dire : « il n'y a plus de coupes rases ». Mais il y en a encore, notamment dans les parcelles où sévissent les scolytes ou la chalarose du frêne.

M. Jean Terrier. Oui, parfois, c'est obligatoire.

Mme Dominique Voynet. De plus en plus souvent, on adopte une approche subtile, en cherchant aussi à aider la forêt à se régénérer. Une stratégie plus proche du terrain doit nous le permettre.

Pendant toute la discussion, nous avons évoqué des millions de tonnes de carbone, mais en mélangeant carottes et choux !

Depuis plusieurs années, la capacité de la forêt à stocker du carbone s'effondre. Ce n'est pas moi qui le dis : le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), l'ONF et l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) ont produit des études qui montrent qu'en Corse ou dans le Grand Est, la forêt est devenue émettrice nette de carbone. Sa capacité de stockage a chuté de 50 % en dix ans au niveau national.

M. Sylvain Maillard. C'est un peu long !

Mme Dominique Voynet. Si vous considérez que ce n'est pas un problème, ne faisons rien ; et si vous proposez à quelqu'un qui possède 1 hectare de bois d'utiliser des plans de gestion adaptés pour des forêts de 15 ou 20 hectares, il ne faudra pas venir pleurer ensuite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur plusieurs bancs du groupe SOC.*)

M. le président. La parole est à M. Manuel Bompard.

M. Manuel Bompard. Nous voterons contre cet amendement. Je profite de cette intervention pour remettre quelques éléments en perspective sur nos émissions de gaz à effet de serre, parce que je suis stupéfait de ce que j'ai entendu. (*Exclamations sur les bancs du groupe EPR et sur quelques bancs du groupe HOR.*)

Au cours du débat, certains collègues sur les bancs macronistes ont affirmé que les émissions de gaz à effet de serre avaient baissé depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir.

Quelques députés du groupe EPR. Mais c'est vrai !

M. Manuel Bompard. Heureusement que ça a baissé – la baisse a commencé dès le début des années 2000 ! Vous vouliez qu'elles augmentent, peut-être ? (*Protestations sur les bancs du groupe EPR.*)

M. le président. Restez calmes, s'il vous plaît.

M. Manuel Bompard. Moi, je suis très calme, monsieur le président. Mais cette baisse est-elle suffisante pour nous permettre de respecter les objectifs que nous nous sommes fixés ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

L'Union européenne s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici à 2030.

M. Sylvain Berrios. Vous défendez l'Union européenne, maintenant ?

M. Manuel Bompard. Si nous voulons respecter l'accord de Paris, il faut viser une baisse de 65 à 70 % d'ici à 2030. Ça, ce sont les chiffres des scientifiques ! Et vous nous dites que vous êtes fiers de votre politique, parce que cette année, les émissions ont baissé de 0,8 % ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Liliana Tanguy. Oui, ça baisse toujours !

M. Manuel Bompard. Mais, à cause de votre politique, à ce rythme-là – les scientifiques vous l'ont rappelé dans une tribune il y a quelques semaines –, les objectifs de l'accord de Paris sont inatteignables dans les délais impartis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.* – *Mme Léa Balage El Mariky applaudit également.*)

Si vous ne voulez pas écouter Mathilde Panot ou Manuel Bompard (« Non ! » sur quelques bancs du groupe EPR), peut-être écouterez-vous une autre voix qui s'est élevée, il y a quelques jours, estimant que la France n'est pas à la hauteur de l'urgence climatique : celle d'Agnès Pannier-Runacher, votre ancienne ministre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

M. le président. Sur les amendements n^{os} 1753 et 1747, je suis saisi par le groupe Rassemblement national de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

(*Les amendements identiques n^{os} 1461 et 1554 ne sont pas adoptés.*)

M. le président. La parole est à Mme Dominique Voynet, pour soutenir l'amendement n^o 2585.

Mme Dominique Voynet. Je l'ai déjà dit, l'état des forêts françaises est préoccupant. La préservation et la gestion durable de nos forêts doivent donc être une priorité, pas seulement dans l'optique de boucler le budget des communes ou de produire de la valeur ajoutée financière, mais aussi parce que les forêts jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique et dans la stabilisation de la ressource en eau dans les sols.

Il est donc nécessaire d'introduire des obligations et des exigences claires pour intégrer pleinement les enjeux climatiques et de biodiversité dans notre politique forestière.

L'amendement propose de soutenir les propriétaires forestiers engagés dans une sylviculture durable, en renforçant le crédit d'impôt du dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement dans les travaux forestiers, le Defi travaux forestiers : il passerait de 25 à 40 % pour les contribuables, les groupements et les sociétés d'épargne forestière qui réalisent des travaux de sylviculture mélangée à couvert continu et qui favorisent des pratiques préservant la biodiversité et la couverture des sols.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Nous poursuivons nos débats sur l'utilisation des forêts et, vous l'avez compris, nous devons faire des choix, dont certains liés à nos capacités financières limitées.

Il existe déjà un crédit d'impôt, d'un montant de 25 %. D'après les données dont nous disposons, ce dispositif n'est pas utilisé à pleine capacité. Il me semble donc difficile de donner un avis favorable à cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Selon les études économiques, la sylviculture mélangée à couvert continu dégage une rentabilité supérieure à celle d'une gestion plus classique – plus conservatrice. (*Mme Dominique Voynet s'exclame.*)

M. Sylvain Maillard. C'est technique !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Il y aurait donc une contradiction à vouloir augmenter le taux du crédit d'impôt pour une activité qui est, par nature, plus rentable. En général, on fait l'inverse : on augmente le taux d'un crédit d'impôt pour soutenir une activité dont la rentabilité intrinsèque est plus faible.

Si vous adoptiez l'amendement, la sylviculture mélangée à couvert continu serait alors doublement rentable : rentable en soi, et davantage soutenue par un avantage fiscal. C'est pourquoi je propose le retrait de cet amendement – le dernier de notre petite promenade nocturne en forêt. *(Sourires.)* À défaut, j'y serai défavorable.

M. le président. La parole est à M. Patrick Hetzel.

M. Patrick Hetzel. Madame Voynet, cet amendement est intenable et vous le savez bien. D'abord, le maintien du couvert continu n'est pas possible lorsqu'il existe des problèmes sanitaires – comme chez nous, en Alsace, où les forêts sont confrontées à des infestations de scolytes.

Ensuite, vous semblez complètement négliger qu'il faut aussi protéger les forestiers : dans certains cas, les coupes ont justement pour objectif d'éviter que la forêt, mal entretenue, ne devienne dangereuse pour celles et ceux qui y travaillent.

M. Jean Terlier. C'est vrai !

M. Patrick Hetzel. Vous êtes prise dans vos propres contradictions, et cet amendement en est une parfaite illustration. *(Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – M. Jean Terlier applaudit également.)*

M. le président. La parole est à Mme Dominique Voynet.

Mme Dominique Voynet. Entre le rapporteur général qui affirme que nous sommes tous, ici, des généralistes, et les échanges entre experts – supposés ou explicites – sur ces sujets très techniques, le dialogue est parfois difficile.

Je ne prétends pas être une experte en travaux forestiers, et je ne nie pas la nécessité, parfois, de procéder à des coupes. Mais, dans les forêts qui ne sont pas dans un état trop misérable, on peut se contenter d'intervenir à l'échelle de placettes. Et il est tout à fait possible d'adopter des stratégies différenciées selon les terrains.

Pourquoi passer par un crédit d'impôt ? Par simplicité : un tel dispositif est plus accessible pour les propriétaires de petites parcelles, et plus simple pour les administrations, comparé à la gestion d'appels d'offres, d'appels à projets ou de dossiers de subvention, dont l'instruction pèse lourdement sur les services.

Beaucoup de personnes se découragent face à la complexité des démarches qu'on leur impose. Pourquoi ne pas imaginer de nouveaux outils pour accompagner les efforts des petits propriétaires privés, afin qu'ils puissent mieux maîtriser leurs forêts ? Peut-être pourrions-nous faire évoluer certains outils, comme ce crédit d'impôt, en le resserrant pour des raisons budgétaires ? Nous pourrions, par exemple, cibler les propriétaires dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas un certain seuil – que nous pourrions arrêter ensemble.

Je ne retirerai pas l'amendement, puisque je n'en suis pas la première signataire, mais je suis disponible pour travailler sur ce sujet. On ne peut dire aux gens que tout est prévu alors qu'ils se sentent si démunis et abandonnés ; c'est tout simplement impossible. *(Mme Marie-Charlotte Garin applaudit.)*

(L'amendement n° 2585 n'est pas adopté.)

Rappels au règlement

M. le président. La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy, pour un rappel au règlement.

M. Nicolas Sansu. Ah, les blagounettes de M. Tanguy !

M. Patrick Hetzel. Ça nous manquait !

M. Jean-Philippe Tanguy. L'alinéa 2 de l'article 47 de la Constitution dispose que, si l'Assemblée nationale ne s'est pas prononcée en première lecture dans le délai de quarante jours après le dépôt d'un projet de loi de finances, le gouvernement saisit le Sénat qui doit statuer dans un délai de quinze jours.

Chers collègues, c'est une honte ; vous vous organisez pour enfreindre la Constitution française. C'est particulièrement grave !

M. Patrick Hetzel et Mme Ayda Hadizadeh. Et vous, que faites-vous ?

Mme Dieynaba Diop. Arrêtez d'interrompre les débats !

M. Jean-Philippe Tanguy. Avec le dépôt de plus de 3 000 amendements, il est évident que personne n'a respecté une jauge raisonnable, à l'exception du premier groupe de l'Assemblée nationale – le Rassemblement national –, par ailleurs premier parti d'opposition, et donc le seul habilité à déposer un grand nombre d'amendements pour s'opposer à ce budget. *(Exclamations sur plusieurs bancs.)*

Mme Dieynaba Diop. N'importe quoi !

M. Jean-Philippe Tanguy. On avance à vingt, trente, parfois cinquante amendements à l'heure – incroyable. À ce rythme, nous finirons à la mi-décembre, et vous le savez très bien ! C'est d'un cynisme répugnant.

Madame la ministre, vous jouez le premier rôle dans cette mise en scène. Je ne vous connaissais pas ce talent, mais vous êtes vraiment une excellente comédienne ! *(Exclamations sur plusieurs bancs sur les groupes EPR et LFI-NFP ainsi que quelques bancs du groupe EcoS.)*

Votre quart d'heure poétique sur le Jura m'a laissé perplexe : je me demandais quelle serait la suite – une référence au ski de fond, ou peut-être au comté, pour gagner une minute supplémentaire ? *(Sourires sur les bancs du groupe RN.)*

Mme Dieynaba Diop. Mais arrêtez avec vos interruptions ! Il est temps que vous alliez vous coucher !

M. Jean-Philippe Tanguy. Et puis, madame Brulebois, était-il vraiment urgent d'évoquer votre expérience jurassienne ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

M. le président. Je vous remercie, monsieur Tanguy. Je pense que vous avez terminé votre rappel au règlement.

La parole est à M. Manuel Bompard, pour un rappel au règlement.

M. Manuel Bompard. Sur la base de l'article 100, monsieur le président, car les propos de M. Tanguy sont inacceptables. Heureusement, dans cet hémicycle, nous pouvons débattre de sujets aussi importants que ceux que nous avons abordés aujourd'hui.

Même si M. Tanguy s'en émeut, même si la moitié du Rassemblement national, avec Mme Le Pen, préfère aller faire des selfies, il est logique que nous puissions débattre de ces sujets. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS ainsi que sur quelques bancs du groupe SOC. – Protestations sur les bancs du groupe RN.*)

Plusieurs députés des groupes LFI-NFP, Ecos et SOC. C'est vrai, elle est où, Marine Le Pen ?

Un député du groupe RN. Et vous ? On verra si vous serez là le dimanche dans deux semaines !

M. Manuel Bompard. Cela étant, il serait utile – et même important – que la ministre nous précise ses intentions : quels délais envisagez-vous pour nous permettre d'examiner l'ensemble de ces amendements ? Prévoyez-vous de recourir aux ordonnances ? Ou bien écarterez-vous cette hypothèse ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Monsieur Tanguy, vous estimez que je suis une comédienne. Pourtant, depuis que je suis avec vous, j'ai l'impression que le seul à faire du théâtre ici, c'est vous, monsieur le député. (*« Oui ! » sur plusieurs bancs du groupe EPR, dont certains députés applaudissent.*)

M. Jean Terrier. Et c'est un mauvais acteur !

Mme Dieynaba Diop. Un clown !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Ce qui se joue ici depuis hier n'a rien d'une comédie, ni d'une tragédie, ni d'une quelconque œuvre théâtrale : il s'agit de doter notre pays d'un budget, de donner une boussole à nos entreprises, de tracer un cap pour les Français et de le faire en construisant un compromis.

M. Alexandre Dufosset. Mais que faites-vous de tous ces amendements ? C'est insupportable !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Je tiens à vous dire, monsieur Tanguy, que je m'exprime de manière systématique sur les amendements. Je réponds aux députés, car il me semble que c'est ma responsabilité de le faire avec sérieux et méthode. Si vous considérez que c'est du temps perdu, arrêtez de faire des rappels au règlement.

Ensuite, monsieur Bompard, vous demandez ce qu'a prévu le gouvernement. Mais le gouvernement ne dispose pas d'une majorité absolue.

M. Aurélien Le Coq. Ça, on le savait !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Je ne suis donc ici la cheffe d'aucune majorité, le premier ministre non plus. Vous êtes aujourd'hui souverains. Vous examinez le texte, vous déposez des amendements, mon rôle et ma responsabilité, c'est d'y répondre. Il n'y a pas de plan caché, aucun scénario déroulant les épisodes d'une série. Nous avons un travail à mener et les règles sont connues, ce sont celles de la Constitution.

Le gouvernement, je vous le redis, a comme objectif de donner un budget aux Français...

M. Nicolas Sansu. Redonnez-leur plutôt du pouvoir d'achat !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. ...par la voie du compromis et sans recours au 49.3, avant le 31 décembre ; il n'a pas d'autres projets. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

M. le président. La parole est à M. Philippe Bonnecarrère, pour un rappel au règlement.

M. Philippe Bonnecarrère. Il se fonde sur l'article 100 de notre règlement et sur le principe constitutionnel de clarté – j'y insiste – et de sincérité des débats parlementaires. Serait-il possible d'avoir lundi matin, à la reprise de nos travaux, soit de la part de la commission des finances, soit de la part de Mme la ministre, un relevé, un baromètre, un thermomètre – appelez cela comme vous voudrez –, qui nous permette de faire le point sur les recettes en plus et les recettes en moins que nous avons votées, pour cesser de délibérer à l'aveugle et savoir où nous en sommes concernant l'évolution globale du budget ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR et quelques bancs du groupe SOC.*)

Après l'article 2 (suite)

M. le président. Je suis saisi de quatre amendements, n^{os} 1753, 1747, 541 et 3212, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n^{os} 541 et 3212 sont identiques.

La parole est à Mme Béatrice Roullaud, pour soutenir les amendements n^{os} 1753 et 1747, qui peuvent faire l'objet d'une présentation commune.

Mme Béatrice Roullaud. Ces amendements visent à accorder un crédit d'impôt pour la stérilisation des chiens et des chats. Il a été largement inspiré par le cabinet de conseil Lumen Influence, à la demande du Syndicat national des professions du chien et du chat, représentant onze métiers. Ce cabinet met en évidence l'ampleur du phénomène d'abandon... (*Un brouhaha général couvre la voix de l'oratrice.*) Chers collègues, il s'agit d'un sujet qui intéresse les animaux et nous concerne tous – pour mémoire, il y a, dans notre pays, 14 millions de propriétaires de chiens et 7 millions de propriétaires de chats – et j'aimerais donc poursuivre.

Ces abandons – plus de 100 000 par an – sont majoritairement liés à des portées non désirées. Des associations de protection animale font état d'un abandon toutes les six minutes.

Outre les questions de bien-être animal et de surpopulation des refuges, l'errance et l'abandon posent des problèmes de sécurité et de santé publique aux maires des communes de France, garants de l'une comme de l'autre sur leur territoire. Ils ont en effet l'obligation de ne pas laisser divaguer les chiens et les chats et de les mettre en fourrière – ce sont les articles L. 211-22, L. 211-25 et L. 211-26 du code rural et de la pêche maritime –, cette obligation étant elle-même fondée sur leur devoir plus général de police, en vue d'assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité publique – ce sont les articles L. 2212-1 et suivants du code des collectivités territoriales.

M. Jérôme Guedj. Une niche, pour des chats, ça ne peut pas fonctionner ! (*Rires.*)

Mme Béatrice Roullaud. Le coût de la mise en fourrière, de la capture, du transport, de l'identification et du gardiennage de ces animaux errants est estimé à 14,3 millions d'euros par an, entièrement supporté par les collectivités locales. *(Des signes d'impatience se manifestent sur plusieurs bancs.)*

M. Dominique Potier. Coupez !

M. le président. S'il vous plaît, chers collègues, Mme Roullaud défend deux amendements. Je lui laisse encore quinze secondes.

Mme Béatrice Roullaud. J'en termine rapidement. Le cabinet de conseil recommandait la création d'un crédit d'impôt applicable annuellement, mais l'amendement n° 1753 limite le bénéfice de ce crédit à une seule fois tous les cinq ans, pour un montant maximum de 300 euros par animal. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

M. le président. La parole est à M. Corentin Le Fur, pour soutenir l'amendement n° 541.

M. Corentin Le Fur. Il est défendu, monsieur le président, mais j'en profite pour répondre à M. Tanguy que nous sommes ici pour exercer notre mission de parlementaires, pour exercer notre droit d'amendement constitutionnel sur un sujet majeur qui est celui du budget. Nous sommes ici pour améliorer le budget, et on ne va pas s'en priver !

M. le président. L'amendement n° 3212 de M. David Taupiac est défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. La stérilisation des animaux est un sujet qui a son importance. On sait la charge que cela représente pour un certain nombre de nos concitoyens. Je crois cependant que nous devons nous demander, compte tenu de l'état des finances publiques du pays, s'il serait vraiment raisonnable d'ouvrir un crédit d'impôt pour la stérilisation des chiens et des chats. Avoir un chien ou un chat est une décision personnelle. C'est donc à chacun de l'assumer, ou alors il faudra bientôt ouvrir des crédits d'impôt pour les croquettes. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Avant de donner mon avis sur ces amendements, je souhaite informer l'Assemblée que le gouvernement modifie la demande de priorité formulée hier soir. Seront donc appelés par priorité, lundi matin à 9 heures, à l'issue de l'examen des amendements portant article additionnel après l'article 2, l'article 4 et les amendements portant article additionnel après cet article,...

Mme Christine Arrighi. Et l'article 3 ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. ...l'article 11 et les amendements portant article additionnel après cet article, l'article 12 et les amendements portant article additionnel après cet article, à l'exception de ceux portant sur la fiscalité du logement, et ce pour permettre la présence au banc du ministre Roland Lescure, qui aura, dans le reste de la semaine, des obligations qui le retiendront loin de Paris.

Mme Christine Arrighi. Et nous, on n'a rien à faire ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Concernant à présent les amendements en discussion, je m'appuierai sur un grand auteur, à savoir le président Gabriel Attal, qui réfute l'idée d'une niche pour les chats ! Nous avons déjà un dispositif fiscal qui est celui du mécénat en faveur des

refuges pour animaux abandonnés, et il est difficile, dans le contexte actuel, d'imaginer créer de nouvelles niches fiscales. Sans m'étendre sur le fond de ces amendements, c'est donc un avis défavorable.

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. Manuel Bompard, pour un rappel au règlement.

M. Manuel Bompard. Sur la base de l'article 100, monsieur le président. Mme la ministre vient de nous indiquer que l'examen de l'article 3, et donc des amendements déposés sur l'article et après l'article, c'est-à-dire ceux qui sont notamment relatifs à la taxe Zucman, sera reporté ultérieurement dans la semaine. De manière que chacune et chacun puisse s'organiser, pourrions-nous savoir à quel moment le gouvernement et le Parti socialiste arriveront à se mettre d'accord sur la taxe Zucman et quand elle pourra être examinée dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

Tout le monde a bien compris ce qui était en train de se passer et, pour la clarté du débat, pour la capacité de chaque groupe à s'organiser, il serait souhaitable que tout le monde dispose de cette information. Avez-vous une date en tête ou entendez-vous examiner ces amendements en dernier, avec l'intention de poursuivre vos négociations secrètes jusqu'à la fin de l'examen du budget ?

M. Sylvain Berrios. On ne se parle plus, au sein du NFP ?

Après l'article 2 (suite)

M. le président. La parole est à M. Benjamin Lucas-Lundy.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Le groupe Écologiste et social est évidemment un défenseur des droits des animaux mais nous nous étonnons que, alors que Mme Le Pen s'affiche avec un chaton jusqu'à Matignon, elle ait préféré aujourd'hui ronronner avec M. Bardella plutôt que de faire ses griffes à l'Assemblée nationale. *(Exclamations sur les bancs du groupe RN.)* En somme, la présence dans cet hémicycle de Mme Le Pen, c'est comme la queue du chien, ça va, ça vient. Voilà deux jours qu'elle n'est pas là pour débattre de la fiscalité, qu'elle se cache ou qu'elle préfère aller faire des selfies, ce qui en dit long sur la sincérité du Rassemblement national dans cette affaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.)*

M. le président. La parole est à Mme Edwige Diaz.

Mme Edwige Diaz. Permettez-moi de dire aux collègues qui nous font la leçon que le Rassemblement national a fait preuve de responsabilité en déposant trois fois moins d'amendements que l'immense majorité d'entre vous. Nous, nous faisons en sorte qu'il puisse y avoir un budget, contrairement à ce que laisse entendre notre collègue du groupe écologiste.

Je tiens ensuite à saluer l'amendement de ma collègue Béatrice Roullaud. Il parlera à tous les amoureux des animaux, qui ne peuvent rester insensibles à la prolifération des chats errants dépourvus de soins et de ces chatons cruellement abandonnés.

M. Pierre Pribetich. Les niches, c'est fait pour les chiens !

Mme Edwige Diaz. J'en profite pour saluer le travail remarquable accompli par les associations et les bénévoles, notamment ceux qui travaillent dans des refuges saturés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

Le Rassemblement national et Marine Le Pen sont très attachés au bien-être animal et, à l'occasion de l'élection présidentielle, nous avons même rédigé un livret concernant la protection des animaux. Nous voulons créer, dans le code civil, un nouveau statut pour les animaux, qui permettrait de sanctionner plus durement les abandons et la maltraitance animale ; voilà pour le volet répressif. Mais ce soir, nous vous parlons d'anticipation et de la manière d'éviter des abandons massifs.

C'est la raison pour laquelle ma collègue Béatrice Roullaud veut créer un crédit d'impôt, limité à un animal par foyer fiscal, tous les cinq ans, ce qui est très raisonnable. Il devrait recueillir l'immense majorité de vos suffrages, d'autant qu'en 2016, un député du groupe socialiste avait déposé un amendement presque identique. J'espère donc que, pour les chats et les chiens, vous ne ferez pas preuve de sectarisme et que vous voterez cet amendement.

Madame la ministre, permettez-moi enfin de vous rappeler la question écrite rédigée par notre collègue Aurélien Dutremble, qui vous alertait au sujet de la stérilisation. En réponse, le gouvernement s'était dit très attaché au bien-être animal. Ce soir, vous avez l'occasion de mettre en adéquation vos paroles et vos actes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

Rappels au règlement

M. le président. La parole est à M. Inaki Echaniz, pour un rappel au règlement.

M. Inaki Echaniz. Il se fonde sur l'article 100 concernant la bonne tenue de nos débats et vise à ce que chacun soit éclairé sur les pratiques des uns et des autres en matière de présence lors de nos débats. Je constate que, ce soir, sont présents des députés qui ont pourtant usé de délégations de vote tout au long de la journée. Or on sait que les délégations de vote sont soumises à des conditions assez strictes, et je m'étonne donc de leur usage massif sur certains bancs, où l'on va et vient sans aucune justification. Il serait bon que le bureau de l'Assemblée nationale se saisisse de ce sujet et éclaircisse la situation de certaines personnes qui viennent de prendre la parole alors qu'elles bénéficiaient d'une délégation ce matin et cet après-midi. Par transparence et respect pour le débat public, il ne faudrait pas abuser des règles ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)*

M. le président. Merci, monsieur le député, je transmettrai votre demande à la présidente.

La parole est à M. Sylvain Berrios, pour un rappel au règlement.

M. Sylvain Berrios. Sur la base de l'article 100, monsieur le président. Mme la ministre nous a apporté des informations importantes sur le déroulement de nos débats, lundi et mardi prochain. M. Bompard semble indiquer que les groupes du NFP ne communiquent plus entre eux, puisqu'il ne sait pas

ce qui se passe au Parti socialiste. Comme nous ne savons pas non plus où en sont les relations entre ce dernier et le gouvernement, peut-être pourriez-vous nous indiquer de quoi sera faite la semaine prochaine.

Après l'article 2 (suite)

M. le président. Nous en venons au vote sur les amendements.

Je mets aux voix l'amendement n° 1753.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	177
Nombre de suffrages exprimés	171
Majorité absolue	86
Pour l'adoption	67
contre	104

(L'amendement n° 1753 n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 1747.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	169
Nombre de suffrages exprimés	160
Majorité absolue	81
Pour l'adoption	67
contre	93

(L'amendement n° 1747 n'est pas adopté.)

(Les amendements identiques n°s 541 et 3212 ne sont pas adoptés.)

M. le président. La suite de l'examen du projet de loi de finances est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

M. le président. Prochaine séance, lundi 27 octobre, à neuf heures :

Suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 2026.

La séance est levée.

(La séance est levée à minuit.)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra